Quatrième Année. — N° 1401 CINQ CENTIMES Mardi 13 Décembre 1898.

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique *Christ et Liberté !*

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Gien et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.
A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

SUSPENSION DE MAX RÉGIS MAIRE D'ALGER

Sa Démission. -- Indignation des Algériens

LA JOURNÉE

Le préfet d'Alger a suspendu de ses fonctions pour un mois, M. Max Régis, maire d'Alger. Celui-ci a envoyé immédiatement sa démission.

La population algéroise est indignée et des représailles sont à craindre.

En conformité des engagements pris par M. Dupuy à la tribune, le gouvernement a restitué quelques-uns des traitements volés à des ecclésiastiques sous forme de suspensions. On attend encore l'exécution intégrale de la promesse faite à M. l'abbé Lemire.

A la Chambre : prise en considération de la proposition G. Berry tendant à instituer une médaille commémorative de la campagne de 1870-71 ; vote de crédits ; scènes de pugilat à propos de l'interpellation Paschal Grousset sur ses prétendues indiscrétions de l'état-major.

Une imposante manifestation nationaliste conduite par Déroulède, Lazies et Millevoye a parcouru tout Paris dans le plus grand ordre, conspuant les traîtres et acclamant l'armée.

Leurs Arguments

Les défenseurs de l'Idée en marche, — celle que vous savez, — les nobles champions des justes causes, les hommes du droit, de la justice, les Intellectuels ont remporté une grande victoire.

Réunis au nombre de quatre mille, dans la salle Chaynes, ils sont presque parvenus à assommer Déroulède. Leurs agences et leurs journaux ne le disent pas, mais heureusement pour la vérité, (avec un petit v), il se trouve encore des gens qui, n'étant ni anarchistes ni rédacteurs au *Temps*, savent voir ce qui se passe ; ceux-là se sont indignés.

Chincholle réclame qu'on en finisse.

Ce serait dommage.

Voilà quatre mille individus réunis dans un local fermé, sûrs d'être tous du même avis sur la question discutée ; un homme se présente seul, non pour discuter, mais pour réclamer l'apaisement, la concorde ; cet homme, que tous considèrent comme un violent, vient prêcher le calme aux deux partis.

Il entre seul, et de la porte à la tribune c'est une haie de dreyfusards qui frappent ; quatre mille contre un ! quels braves !

Blessé, déchiré, à bout de forces, il arrive à la tribune, et qui trouve-t-il devant lui ? — Sébastien Faure.

Le beau parleur anarchiste avait une belle occasion, devant un public ami, de s'offrir un facile triomphe. Il n'en eut même pas l'idée.

De sa bouche ne sortirent pas ces phrases qui ont la prétention de signifier quelque chose et dont la sonorité vide séduit parfois les pauvres ignorants.

Comme dans les contes de fées, à la place des diamants faux, il en sortit des serpents et des crapauds, de basses et lâches injures à l'adresse d'un homme sans défense au milieu d'une foule hostile : Sébastien debout dominait de sa taille Déroulède assis ; la hyène debout est bien plus haute que le lion couché !

De tout cela, l'*Aurore* ne dit rien et pour cause ; elle ne dit pas non plus que Déroulède, jeté à bas de la tribune (il préféra s'en aller !), fut accompagné à la sortie de même qu'à son entrée, si bien que Pressensé et Duclaux faillirent eux-mêmes être écharpés.

Si l'*Aurore* n'en parle pas, c'est qu'elle sent que ces arguments ne valent rien ; elle sent que de telles violences sont les raisons des gens qui n'en ont pas.

On invite le député Lerolle ; dès qu'il veut parler on l'assomme ; on laisse entrer Déroulède et quand il entre on l'écharpe.

Le moniteur officiel de l'île du Diable prétend qu'on a ri ; il fait lui-même semblant de s'en amuser, mais il rit jaune, car il comprend que le dernier argument s'épuise et qu'il ne pourra bientôt plus rien opposer à la force irrésistible du patriotisme et de la vérité — avec un petit v.

Chincholle a tort : encore deux ou trois victoires comme celle-là, et les dreyfusards sont perdus.

J. des AIGUIS.

MAX RÉGIS

Le ministère Dupuy vient de donner à l'opinion cosmopolite un nouveau gage de soumission.

Les juifs sont maîtres en France et les antisémites en Algérie : Sous un gouvernement à poigne, cette scandaleuse anomalie ne pouvait durer.

M. Dupuy a suspendu pour trois mois M. Max Régis de ses fonctions de maire.

Celui-ci était coupable d'avoir manifesté, dans un meeting récent et devant 12 000 personnes, le dégoût que lui inspirait la cauteleuse hypocrisie du satrape Laferrière.

« Puisqu'il prend le parti des juifs contre les Français, avait-il dit, nous le chasserons, comme nous avons chassé Lépine. »

Cet acte de répression ne modifiera pas sans doute le sort prochain de Laferrière, à moins que les Algériens, qui avaient expulsé Lépine à coups de pommes cuites, n'oublient, cette fois-ci, complètement de les faire cuire.

Max Régis n'a pas accepté la suspension : Il a démissionné.

Nous aurons dans quelques semaines, des élections nouvelles, avec leur corollaire obligatoire de désordres, de violences et de sang versé.

La première période électorale fut un succès pour la cause antijuive, la seconde sera un triomphe, et Dupuy, l'homme aux dilemmes, n'aura que l'embarras du choix entre la honte de capituler devant le suffrage universel ou l'imprudence de s'insurger contre lui.

Puisque la Révolution a tranché d'un coup de guillotine la vieille tradition du droit divin et que le bulletin de vote est, d'un commun accord, notre seul maître légitime, on ne voit pas exactement pourquoi l'Algérie — mise au ban des peuples — serait tenue de subir, malgré elle, la domination des juifs et les caprices de leurs valets gouvernementaux.

L'exemple de l'Espagne est là pour nous apprendre ce que les métropoles gagnent à oublier dans leurs colonies le respect de la justice et la volonté des hommes libres. Après avoir désappris l'amour de la mère-patrie, devenue marâtre, elles répondent un jour aux coups d'épingle par des coups de fusil.

F.-I. M.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Mardi 13 décembre. — 347e jour.
Lever du soleil, 7 h. 47 ; coucher 4 h. 01.
Lune, N. L.
Saint Aubert.
Sainte Lucie.
Fête des pâtissiers et boulangers.
1883. — Espagne. — Agitation à Madrid à l'occasion du bruit d'une alliance avec l'Allemagne.

LES TRAITEMENTS ECCLESIASTIQUES

En conformité des déclarations apportées récemment à la tribune de la Chambre par M. Dupuy, président du conseil, à la requête de M. l'abbé Lemire, député du Nord, le gouvernement vient de rétablir les traitements de MM. Olivier, curé de Lannilis ; Grall, curé de Ploudalmézeau ; Janvier, curé de Saint Renan ; Favé, curé de Plouguerneau, et Poulhazan, curé de Briec, au diocèse de Quimper.

Ce n'est là qu'un commencement d'exécution des promesses de M. Dupuy, lequel s'est engagé, on s'en souvient, à restituer tous les traitements ecclésiastiques supprimés. Le président du conseil n'excepteit de cette mesure gracieuse que les prêtres appartenant aux congrégations religieuses non reconnues, parce qu'il est de règle depuis longtemps que le gouvernement ne rétribue pas les religieux qu'il a plu à un évêque de charger d'un ministère paroissial.

Cette règle n'a aucun caractère personnel. C'est une vexation de principe, voilà tout,

Mais, en dehors des religieux chargés d'un ministère paroissial, il y a un certain nombre de prêtres séculiers dont le traitement a été supprimé et qui en attendent encore la restitution promise.

M. Dupuy ne voudra certainement pas prolonger cette attente outre mesure.

LE SONNET D'ORONTE

Le Président a résolu de consacrer ses matinées aux Belles-Lettres. Il a demandé à Alceste de lui donner son avis sincère sur son dernier sonnet.

Le « PETIT BLEU »

FÉLIX

Sonnet. C'est un sonnet. L'Espoir... C'est une [dame
Qui de quelque espérance avait flatté ma [flamme.
Je veux être compris du plus humble hameau,
Ce sont des vers à la façon de Jean Rameau.

ALCESTE

Nous verrons bien.

FÉLIX

L'Espoir... Les vers que je vais lire
Sont les premiers accords qui sortent de ma [lyre.
Je m'en suis fait choisir les rimes par Mollard.
Je sais que le sujet va révolter Hébrard,
Mais je n'ai jamais eu l'heur de le satisfaire...

ALCESTE

Voyons, monsieur, le « Temps » ne fait rien à [l'affaire.

FÉLIX

L'espoir, il est vrai, me soulage
Je suis Président, c'est certain.
Mais, Félix, le bel avantage,
Si je ne le suis plus demain !

Car je pressens ma décadence
Et mon horizon devient noir.
A quoi me sert la Présidence,
Si je n'ai pas un autre espoir ?

Si je dois perdre l'espérance
D'être proclamé roi de France,
La Trappe sera mon recours.

Crozier ne peut plus me distraire,
Pauvre Félix, on désespère
Alors qu'on espère toujours.
Dans ces quatorze vers qu'un noble souffle [enflamme,
J'ai mis plus que mon cœur, monsieur, j'ai mis [mon âme.
Dites-moi maintenant ce que vaut mon sonnet ?

ALCESTE

Franchement, il est bon à lire au Cabinet.

XAVIER ROUX.

D'OU VIENT L'ARGENT

L'apôtre de l'évangile anarchiste, Sébastien Faure, trouve moyen de se faire « trente mille francs » de rente avec sa presse et ses conférences.

Ce cabotin de la politique a plusieurs cordes à son arc, aujourd'hui il pince fortement la corde Dreyfusarde, on nous raconte qu'il passa la majeure partie de la « saison » 1897 et 1898 à Boulogne-sur-Mer. Cela lui permettait de nombreuses excursions à Londres, d'où il revenait naturellement tout cousu d'or.

Aussi le riche anarchiste jouait un jeu d'enfer : « je l'ai vu, de mes yeux vu, dit un témoin, perdre au Casino, en deux coups de carte, 4.000 francs sans sourciller. »

La « France du Nord » a rapporté en son temps ce fait curieux, qui n'était plus une nouvelle pour la population de Boulogne-sur-Mer.

Et voilà l'abominable fumiste, qui ose se dire l'ennemi du capital !

D'où vient l'argent ? se demande-t-on parfois. Il vient, vous le voyez, de Prusse ou... d'Angleterre !!!

LES MÉMOIRES DE BISMARCK

Les « Pensées et Souvenirs » de Bismarck ont été, en Allemagne, comme on devait s'y attendre, un énorme succès de librairie.

C'est par centaines de mille que s'expédient les exemplaires destinés aux maisons de commission, et les commandes directes affluent presque aussi nombreuses. Mais rien n'est plus éloquent que les chiffres ; voici ceux que publie la « Gazette de Cologne ».

Le jour où parut l'ouvrage, entre huit et dix heures du matin, le chemin de fer prit livraison du stock expédié au dehors, et en chargea sur quatorze wagons 1.400 quintaux ; chaque exemplaire pesant 2 kilog., les personnes qui ont l'esprit mathématique peuvent facilement calculer ce que cela représente de volumes ; cinq cents énormes caisses destinées à la vente au comptant, et entassées dans la boutique de l'éditeur, se sont vidées en quelques jours.

Une société par actions, qui a monté à Leipzig une grande usine de reliure à la vapeur, s'est chargée de relier les « Pensées et Souvenirs » de Bismarck.

Elle a employé, à cet effet, 1.624 quintaux de papier — c'est-à-dire le chargement normal de 5 wagons de marchandises, — 18.000 mètres de calicot de 93 centimètres de largeur pour les exemplaires cartonnés, 400 peaux de veau et 85.000 feuilles de brocart doré pour les exemplaires d'amateurs, sans compter 18.500 marks d'or pur ; elle a dépensé, en outre, 1.400 marks pour achat de colle.

Le cartonnage des « Pensées » de Bismarck a occupé ses ouvriers pendant quatre semaines et la reliure proprement dite pendant quinze jours.

Et l'on prépare déjà une seconde édition !

MES CISEAUX

Extrait d'un avis municipal (authentique)

« Le maire de la ville d'A.... rappelle aux jeunes gens.... sont invités à se faire inscrire sur les tableaux de la classe 1898.

En cas d'absence ou de « décès » des appelés, les père, mère, tuteurs ou parents, sont spécialement chargés par la loi d'avoir à remplir les « mêmes formalités. »

Alors les père, mère et tuteur doivent se faire inscrire ?...

Et puis va t'on toujours crier : « Vive » la classe !...

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

RÉCEPTIONS DE L'ÉLYSÉE

Paris. — Le président de la République a reçu ce matin les généraux Borgnis-Desbordes, Delombre, Darras, le contre-amiral Lefèvre, le général Leroy, le directeur général de la Caisse des Dépôts et consignations, Collin, premier président de la cour d'appel de Bastia ; Collignon, directeur au ministère de l'intérieur, les préfets d'Alger et de la Côte-d'Or.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Paris. — CANTON DE NEUILLY-SUR SEINE. — Inscrits, 7 033 — Votants, 3,834.

Ont obtenu : MM. Cherest, républicain, 2 183 voix, élu ; Duffroy, radical, 1,306 ; Mas, radical progressiste, 144 ; Yves Constantin, catholique, 101 ; Malandain, radical, 33.

Il s'agissait de remplacer M. Rigaud, décédé.

CANTON DE VANVES. — Inscrits, 16,924. — Votants, 5,686.

Ont obtenu : MM. Baudoin, radical socialiste, 3,150 voix, élu ; Crave, radical, 1,657 ; Letellier, 764 ; Hibert, 55.

Il s'agissait de remplacer M. Gervais, élu député.

CANTON DE COURBEVOIE. — Inscrits : 8,462. — Votants : 4,803.

Ont obtenu : MM. Parisot, socialiste, 2,187 voix, élu ; Chavaud, socialiste, 2,061 ; Gravier, radical-socialiste, 429 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Stanislas Ferrand, élu député.

LE PROTECTORAT D'ORIENT

Paris. — Le cardinal Langénieux, de retour de Rome et de passage à Paris, rapporte les meilleures assurances du Pape, relativement au protectorat séculaire de la France sur les chrétientés orientales.

SERVICE SOLENNEL A L'ÉGLISE RUSSE

Paris — Ce matin a eu lieu à l'église russe de la rue Daru un service solennel en l'honneur de la fête de Saint-André, l'un des patrons de l'empire russe et de la religion orthodoxe.

Le service religieux a été célébré en grande pompe par l'archiprêtre et son vicaire. L'ambassadeur de Russie à Paris, le haut personnel de l'ambassade, les conseillers et les membres de la famille impériale présents à Paris et un grand nombre des membres de la colonie y assistaient.

La cérémonie s'est terminée à midi.

NOMINATION

Paris. — M. Mouttet, gouverneur de la Guyane française, rejoindra son poste par le paquebot partant de Saint Nazaire le 9 janvier prochain.

Le ministre des colonies a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel M. Bonhoue, administrateur colonial de 2e classe, chargé des fonctions de secrétaire général de la Côte-d'Ivoire, est nommé secrétaire général de 2e classe et maintenu en service dans cette colonie.

LIVRE JAUNE SUR LA CRÈTE

Paris. — Le ministère des affaires étrangères a fait distribuer un Livre Jaune sur l'évacuation de la Crète par les troupes ottomanes et l'installation du haut commissaire.

Les 74 pièces que contient le recueil vont du 15 octobre au 1er décembre.

EN ALGÉRIE

Suspension du maire d'Alger

Alger. — Le préfet d'Alger vient de prendre l'arrêté suivant, en date du 11 décembre :

Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1885 ;

Sur le rapport des procès-verbaux en date du 11 décembre, de la réunion qui a eu lieu sous la présidence du maire d'Alger, dans sa séance du 9 décembre ;

Considérant qu'au cours de cette réunion le maire d'Alger a violemment attaqué le représentant du gouvernement de la République en Algérie et l'a menacé de le faire partir du siège de gouverneur ;

Considérant, d'autre part, que le maire d'Alger qui est le premier tenu à assurer la paix et l'ordre des rues ne cesse de compromettre par ses agissements l'œuvre de pacification poursuivie par le gouvernement de la République, qu'il a ainsi encouru les mesures disciplinaires prévues par l'article 86 de la loi du 5 avril 1885 ;

Arrête :

1° Que M. Max Régis, maire d'Alger, est suspendu de ses fonctions pendant un mois ;

2° M. Sallère, 1er adjoint, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alger, le 11 décembre 1898.

Pour le préfet,
Le secrétaire-général, GIRAUD.

Si c'est ainsi que le préfet d'Alger entend assurer la pacification, la population se chargera de lui prouver, ainsi qu'au gouverneur, qu'il s'est grossièrement trompé.

Les séides de la juiverie ne peuvent plus rien là-bas pour la protection des youtres. Il faut que les usuriers déguerpissent, ou bien la révolution se fera sur leur dos. Le peuple est las d'être exploité par les vampires juifs et le leur fera voir.

Démission de Max Régis

Alger. — Dès que M. Max Régis eut pris connaissance de l'arrêté préfectoral le suspendant de ses fonctions pendant une durée d'un mois, il convoqua d'urgence le conseil municipal, et, après examen de la situation, envoya sa démission au préfet. M. Salières, premier adjoint, voulait également démissionner, mais sur l'avis des autres membres du conseil, il a consenti à rester à la tête de la municipalité.

Cette affaire cause en ville une vive émotion.

De grandes mesures d'ordre ont été prises, les troupes de la garnison sont en partie consignées.

Inutile aggravation

Paris. — M. Dupuy a porté à trois mois la durée de la suspension du maire d'Alger.

Ça fera bien rire Max Régis.

AU SIAM

Paris. — Le *Morning Leader* publie une lettre de son correspondant à Bangkok parlant de la gravité des relations entre le Siam et la France, à cause de la violation du principe d'exterritorialité en ce qui concerne la légation française.

Le ministre français maintient que cet acte est équivalent à une invasion du territoire français.

Le correspondant insiste sur le fait que les Français considèrent l'Angleterre en quelque sorte comme responsable des agissements des Siamois. Ils allèguent que ces agissements sont dus à l'influence des émissaires du « Colonial Office » et ils s'appuient sur le fait que le gouvernement siamois n'agirait pas de la sorte s'il ne se croyait pas appuyé par l'Angleterre.

Le correspondant dit que les Français ont souffert beaucoup d'insultes répétées.

Une note en termes courtois mais fermes a été envoyée au gouvernement, demandant réparation et compensation pour ces faits.

Nouvelles Parlementaires

LA LOI BÉRENGER DEVANT LES TRIBUNAUX MILITAIRES

Paris. — La commission des tribunaux militaires a adopté une proposition étendant la loi Bérenger à la juridiction militaire.

M. Boudenoot a été nommé rapporteur.

La commission a ensuite adopté en principe une proposition votée par le Sénat pour l'application à la justice militaire de la publicité de l'instruction.

M. Meyer a été nommé rapporteur.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

Paris. — Nous avons eu communication des épreuves du remarquable rapport de M. Georges Graux, au nom de la commission des douanes chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à appliquer le tarif minimum aux produits italiens à l'exception des soies et soieries.

M. Georges Graux constate d'abord que ce projet a pour but de faire accomplir un progrès décisif à l'œuvre du rapprochement économique qui se poursuit depuis plusieurs années entre la France et l'Italie.

C'est une nouvelle démonstration de cette vérité que notre législation douanière nous permet d'avoir avec tous les peuples les meilleures relations commerciales en même temps qu'elle nous réserve la liberté du lendemain et qu'elle nous arme contre ceux qui voudraient nous imposer des tarifs de guerre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 Décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

L'ordre du jour

Chargé est l'ordre du jour de la Chambre aujourd'hui et l'on prévoit, non sans raison, des discussions orageuses.

M. Julien Dumas doit, on le sait, questionner le gouvernement sur les poursuites qui seront intentées à certains députés.

M. Millevoye annonce son intention de corser le débat en changeant la question en interpellation au cas où M. Lebret ne ferait pas des déclarations assez catégoriques.

On votera les crédits supplémentaires et... M. Paschal Grousset déposera son interpellation relative à une communication de document.

Voilà du pain sur la planche. Attendons-nous donc à une de ces séances de choix dont la législature actuelle a le secret.

Ouverture de la séance

M. Deschanel ouvre la séance à 2 h. 20.

A la demande de M. Ribot, la Chambre octroie à la commission d'enseignement les pouvoirs nécessaires pour faire une enquête générale sur l'enseignement secondaire.

La médaille de 1870

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de loi Georges Berry tendant à accorder une médaille commémorative aux combattants de 1870-71.

M. Jourde. — Je déclare ne pas m'opposer à la prise en considération mais je fais mes réserves sur le fond que je combattrai. La médaille qu'on propose, au lieu de rehausser notre pays, serait un avilissement pour ceux qui ont fait leur devoir.

M. Lazies. — Je proteste vivement avec tous les patriotes contre les paroles de M. Jourde. Il n'est pas vrai que la guerre de 1870 a été pour nous un avilissement. On ne peut pas laisser tenir un pareil langage. Il faut au contraire permettre à ceux qui ont fait leur devoir de porter une médaille commémorative. (*Bruit sur plusieurs bancs*)

M. Jourde. — Je n'ai jamais eu la pensée d'adresser une injure quelconque à ceux qui ont fait leur devoir en 1870.

La proposition est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant :

1° La régularisation des décrets rendus en conseil d'Etat.

2° L'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice de 1898.

3° L'annulation de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

4° L'ouverture et l'annulation de crédits au titre des budgets annexes.

M. Berthelot s'élève longuement contre les irrégularités que signale l'emploi des crédits supplémentaires et contre les irrégularités commises par les divers ministères. Il demande à la Chambre de refuser les crédits.

M. Plichon s'associe aux critiques de M. Berthelot.

M. Camille Pelletan, rapporteur général du budget. — Je suis d'accord avec les précédents orateurs et je dis ceci non seulement au nom de la commission du budget actuelle, mais de l'ancienne, on pourrait dire de toutes celles qui se sont succédées depuis Louis Philippe. (*Rires*). Il faut mettre un terme à ces abus. Si on l'avait fait depuis six ans on aurait eu plus d'un milliard pour amortir le passif. (*Applaudissements.*)

L'ensemble des crédits supplémentaires est adopté.

Paschal Grousset contre la Guerre

Le président. — Je suis saisi d'une demande d'interpellation de M. Paschal Grousset sur les indiscrétions commises

par certains fonctionnaires du ministère de la guerre.

M. de Freycinet. — J'accepte la discussion immédiate.

M. Parchal Grousset se défend de vouloir faire des commentaires.

Il apportera à la tribune les faits seuls en leur brutale franchise.

« Il s'agit, dit l'orateur, de l'affaire Dreyfus et de l'indiscrétion qui a été commise lors de la divulgation de la nouvelle de l'arrestation de Dreyfus. Neuf personnes de l'état-major et la femme admirable, compagne de l'accusé, connaissaient seuls le fait. L'indiscrétion ne peut donc venir que de l'état-major.

Le général Saussier, bien que gouverneur militaire de Paris, n'a connu l'arrestation que quelques jours après.

L'opinion publique ne l'apprit, par la *Libre Parole* et l'*Eclair*, que quinze jours après. »

MM. Marcel Habert, Drumont et Lazies interrompent successivement l'orateur et nient les faits allégués.

M. Paschal Grousset. — Une note Havas survenue à ce moment et parlant de l'insuffisance des preuves met tout au point, (*Protestation*).

Sur une intervention de M. Allcot, le président supplie la Chambre de ne pas passionner le débat.

M. Paschal Grousset s'apprête à donner lecture d'un extrait de journal. M. de Cassagnac lui en dénie le droit, ce qui n'empêche pas l'orateur de lire des articles de Rochefort et d'énoncer l'affirmation qu'il pourra prouver que l'état-major seul est coupable de l'indiscrétion.

Une bagarre

M. Déroulède intervient ; MM. Marcel Habert, Gauthier de Clagny, Poullain et Antide Boyer en profitent pour avoir entre eux une discussion des plus énergiques et des plus violentes.

Entre nationalistes et socialistes un pugilat commence.

MM. Cadenat et Bougères en sont les partenaires. M. Zévaès, suivi de ses collègues, procède à l'escalade des bancs.

M. Lazies s'y oppose soutenu par quelques membres de la droite. Comme bien l'on pense, il résulte de tout cela un boucan épouvantable, indescriptible.

Le président agite désespérément sa sonnette et, comme la musique adoucit les mœurs, le calme se rétablit.

M. Lazies est rappelé à l'ordre

La séance reprend et, pour début, M. Déroulède est rappelé à l'ordre, ainsi que M. Boutard.

L'accalmie aura donc été de courte durée, car le bruit recommence.

Des cris de Clôture ! Clôture ! se font entendre.

Enfin le président peut parler et déclarer que l'orateur étant à la tribune, la clôture ne peut être demandée.

Un apaisement relatif se produit.

M. Paschal Grousset lit des extraits de journaux, notamment ceux relatifs à la démarche du commandant Pauffin de Saint-Morel auprès de l'*Intransigeant*. Ces notes parlent de l'empereur d'Allemagne et de M. de Munster ce qui amène M. Charles Dupuy à monter à la tribune pour protester contre les paroles de l'orateur.

A peine cela est-il accompli que MM. Déroulède et Marcel Habert entament une discussion plutôt orageuse avec les membres de l'extrême-gauche. Ceux-ci ripostent. On crie, on gesticule, on en arrive à vociférer, et, au milieu d'une courte accalmie M. de Freycinet peut placer ces paroles : « Si j'avais su que l'interpellation de M. Paschal Grousset fût telle, j'en aurais demandé le renvoi à un mois. »

M. Paschal Grousset. — Je suis obligé, pour donner leur vraie signification aux faits récents que mon interpellation vise de rappeler les rapports antérieurs de l'état major avec la presse (*Interruptions.*)

L'orateur cite la note du 2 novembre relative au dossier secret. Il était dit que l'empereur d'Allemagne avait tourné en ridicule les lettres secrètes. La source des renseignements n'est plus alors au ministère de la guerre rebelle à la revision mais ailleurs.

Le président rappelle pour la deuxième fois M. Paschal-Grousset à la question, l'invitant à ne pas mettre en cause les souverains étrangers pas plus que le président de la République.

S'il est obligé d'interrompre encore l'orateur, il consultera la Chambre sur la question de savoir s'il faut lui retirer la parole. (*Applaudissements.*)

M. Paschal-Grousset. — La note du 2 novembre parle de notre alliée la Russie, allégation en laquelle je ne veux point dire avoir foi. Elle parle également de documents intéressant certaines personnalités.

Une note récente de M. Delcassé a indiqué qu'il était obligé de répondre par une démarche officielle à une note provenant de la même source. (*Interruptions.*)

Une vive altercation se produit alors entre M. Le Myre de Vilers et l'orateur, et finalement celui-ci est rappelé à l'ordre,

M. Paschal Grousset lit la note à laquelle il vient de faire allusion. (*Protestations.*)

M. Deschanel prévient l'orateur qu'il va consulter la Chambre pour qu'elle lui retire la parole.

L'extrême-gauche proteste violemment, et devant ce déchaînement de colère, le président veut bien, par déférence pour les protestataires, attendre la prochaine incartade de l'orateur.

M. Grousset cite encore un passage du *Gaulois*, et dit que son interpellation vise surtout certaine campagne de presse engagée par certaines personnalités intéressées à empêcher la découverte de la vérité.

Je demande au gouvernement s'il laissera déplacer maintenant le centre de la résistance à la loi et le laissera, du ministère aller à l'état-major. Les attitudes factieuses seront-elles encore tolérées longtemps au détriment de la République et pour le grand bien de Jésu.

RÉPONSE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet. — Quelques mots suffiront pour ma réponse à M. Grousset. Tout d'abord qu'il sache que je ne comprends ni l'utilité, ni le but de l'interpellation. Je proteste énergiquement ensuite contre des généralisations qui englobent l'armée entière, elle, bonne, dévouée, incapable des choses qu'on lui attribue.

Les accusations portées contre elle sont imprudentes, car elles menacent de désorganiser nos institutions militaires.

Quant à la prétendue résistance à la loi dont on accuse l'état-major de la place de Paris, je proteste absolument et couvre tous mes subordonnés. Quiconque attaque l'armée, quiconque attaque les subordonnés du ministre attaque le ministère lui-même. (*Applaudissements répétés.*)

La clôture est prononcée.

Le président fait connaître qu'il est saisi d'un ordre du jour présenté par M. Paschal Grousset.

Il est ainsi conçu :

« La Chambre prenant acte des déclarations du gouvernement et des promesses du ministre de la guerre, passe à l'ordre du jour »

M. Dupuy. — J'estime que la seule sanction à donner à ce débat et au désir exprimé par le ministre de la guerre de ne pas mêler l'armée aux discussions de la Chambre est l'ordre du jour pur et simple. Le gouvernement demande à la Chambre de le voter. (*Applaudissemedts prolongés.*)

A la majorité de 463 voix contre 78, l'ordre du jour pur et simple est adopté aux applaudissements du centre et de la gauche, et ainsi se termine cette ridicule équipée et l'incident le plus tumultueux que l'on ait vu se produire au Palais-Bourbon.

La Chambre fixe au deuxième vendredi de janvier l'interpellation de MM. Chiché et Bernard au ministre des travaux publics sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme aux empiètements de la ligne du chemin de fer du Midi sur la ligne de Bordeaux.

La Chambre fixe à lundi la discussion des droits sur les vins et du traité franco-italien. Elle décide également que jeudi aura lieu dans les bureaux la nomination de la commission de décentralisation.

La séance est levée à 5 h. 50 et renvoyée à demain.

APRÈS LA SÉANCE

Paris. — La séance d'aujourd'hui aura deux duels comme épilogue. Nous avons mentionné les violents incidents qui se sont produits au cours de l'interpellation de M. Paschal Grousset entre M. Antide Boyer et les députés nationalistes.

« Qu'avez-vous, criait M. Déroulède au député de Marseille. Vous êtes un non lieu par faveur. Vous avez filé en Thessalie comme on file en Belgique.

Et M. Gauthier de Clagny de son côté s'écriait : « Silence aux panamistes ! »

M. Antide Boyer a envoyé ses témoins : MM. Carnaud, député de Marseille, et Fournière, député de l'Aisne, à M. Déroulède.

Le député de la Charente a constitué comme témoins MM. Marcel Habert et le docteur Devillers.

Le premier incident vidé, M. Antide Boyer se retournera contre M. Gauthier de Clagny qui a pris comme témoins MM. Firmin Faure et Haussmann.

M. Lazies, dans l'hémicycle, annonçait à M. de Freycinet son intention de lui demander à la tribune s'il partageait l'opinion de ses cinq prédécesseurs sur la culpabilité de Dreyfus. Mais le député du Gers n'est pas encore décidé à soulever cet incident ; il se réserve d'examiner sous quelle forme il pourrait poser la question.

Le bruit courait ce soir dans les couloirs, — et bien que plusieurs députés s'en soient faits l'écho nous le reproduisons sous toutes réserves, — que M. Poincaré se propose de reprendre pour son compte et sous une autre forme l'interpellation de M. Paschal Grousset.

France et Angleterre

Les journaux Anglais

Londres. — Le *Daily Telegraph*, dans un article sur la situation du monde, dit que l'incident de Fashoda a éclairci l'atmosphère.

« La France, ajoute ce journal, a reconnu impossible une provocation à l'égard de l'Angleterre. La politique de la France dans l'avenir sera guidée par le soin de ses intérêts, plutôt que pour nous nuire.

« L'année finit avec une perspective plus encourageante qu'elle n'a commencé. »

L'AFFAIRE DREYFUS

L'ENQUÊTE

Paris. — Réunie en chambre de conseil, la chambre criminelle de la cour de cassation s'occupe aujourd'hui de l'affaire Dreyfus.

Paris. — Le général de Boisdeffre est attendu actuellement par les magistrats de la cour suprême. Après sa déposition d'autres témoins seront entendus, parmi eux le général Gonse et le capitaine Cuinet.

LE CAS DE M. PICQUART

Me Labori a eu, hier, une longue conférence au Cherche-Midi, avec le colonel Picquart.

En quittant, à 5 h. 1/2, la prison militaire, l'avocat déclarait que rien ne faisait prévoir la mise en liberté de son client pour aujourd'hui.

Le *Journal* annonce que, bien qu'en conséquence de l'arrêt provisoire de soit communiqué rendu par la chambre criminelle de la cour de cassation, le deuxième conseil de guerre ne doive pas siéger aujourd'hui, des mesures importantes et discrètes ont été prises après entente entre la préfecture de police et le ministre de l'intérieur afin d'éviter toute manifestation autour de la maison d'arrêt militaire.

500 hommes de la Garde républicaine seront de piquet, dissimulés à l'intérieur des monuments publics environnants. Ces mesures de sage prévoyance contredisent naturellement les bruits de mise en liberté imminente du colonel Picquart qui se trouve retenu par les deux justices militaire et civile.

Paris. — Ce matin, à 10 h. 40, M. Labori arrivait à l'hôtel du conseil de guerre, rue du Cherche-Midi.

Il s'est entretenu quelques instants avec le lieutenant-colonel Foulon à qui il a demandé de lui faire part des intentions de la justice militaire à l'égard du lieutenant-colonel Picquart dont, quoique non prévenu officiellement, il attend pour aujourd'hui sinon la mise en liberté provisoire, du moins le départ de la prison militaire du Cherche-Midi.

A 11 heures, Me Labori est allé porter au lieutenant-colonel Picquart la réponse que lui a faite le lieutenant-colonel Foulon au nom du gouverneur militaire de Paris. Me Labori a quitté à midi 10 la prison du Cherche Midi. Interrogé par nous à sa sortie, Me Labori a répondu : « Je ne puis vous dire qu'une chose. C'est qu'il n'y a rien de nouveau pour le moment. Je vais déjeuner, faites comme moi », et Me Labori remonte en voiture pour gagner son domicile.

Paris. — Le ministre de la guerre n'a reçu ce matin aucune demande de mise en liberté provisoire du lieutenant-colonel Picquart. Nous croyons pouvoir ajouter que si Me Labori formulait pareille demande, il l'adresserait parallèlement à la cour de cassation et au gouverneur militaire de Paris.

Paris. — D'après des renseignements certains, le gouverneur militaire de Paris a déclaré qu'il ne peut, de son initiative, prononcer la mise en liberté provisoire du lieutenant-colonel Picquart, pour deux raisons que voici :

1° Le code de justice militaire ne prévoit cette mesure en aucun cas ;

2° Le code d'instruction criminelle, article 116, ne le prévoit pour une affaire de cour d'assises — seule assimilation qui sera possible en l'espèce puisqu'il s'agit d'un crime — qu'avant le renvoi devant le jury.

Or, dans le cas actuel, l'ordre de mise en jugement a été donné. Ce n'est donc qu'un ordre du gouvernemen qui pourra faire trancher la question dans le sens affirmatif.

Me PLOYER ET MME HENRY

Paris. — Me Ployer, bâtonnier de l'ordre des avocats au reçu de la lettre que lui a adressée la veuve du colonel Henry a fait parvenir à celle-ci une lettre d'audience.

Ce ne sera donc qu'après cette entrevue qu'il lui désignera d'office un avocat.

SŒURS D'INFORTUNE

La *Libre Parole* croit savoir que la fille d'un général tué à l'ennemi a offert à la veuve du colonel Henry de se charger des frais qu'entraînera la procédure entreprise par cette dernière contre le juif calomniateur Reinach.

LA VENETTE DU VOUTRE REINACH

L'immonde Joseph Reinach, poursuivi en cour d'assises par la veuve du colonel Henry, chercherait un artifice de procédure pour faire correctionnaliser l'affaire afin de n'avoir pas à faire la preuve des infamies qu'il a avancées.

DISCOURS DE M. ZADOC KAHN

Les israélites ont fêté hier l'anniversaire de la victoire des Macchabées. L'affluence était grande au temple de la Victoire.

M. Zadoc Kahn, qui a organisé financièrement la campagne pour la délivrance de Dreyfus, a prononcé une allocution pleine d'allusions aux événements actuels.

Il a fait l'éloge de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, fondée, on le sait, dans l'unique but de venir en aide à Dreyfus.

LES FRANCS-MAÇONS DREYFUSARDS

Dans sa tenue générale du 8 décembre, la loge maçonnique l'*Equerre*, de Paris, a voté à l'unanimité la résolution suivante :

La L.·., en présence des scandales de l'heure actuelle, juge qu'il est nécessaire de parer au danger qui menace la civilisation française et à cette fin de rendre effectives toutes les responsabilités. En ce qui concerne l'action maçonnique extérieure elle exprime au Conseil fédéral la confiance qu'il s'abstiendra désormais de convoquer à ses réunions le fr.·. André Lebon, dont les actes d'inhumanité criminels font cesser pour lui le droit d'être un des représentants de la maçonnerie écossaise.

Par contre la Loge a voté des félicitations à M. Henri Brisson pour avoir engagé la procédure de revision.

LES ATERMOIEMENTS DREYFUSARDS

Paris. — M. Urbain Gohier vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui l'a renvoyé en cour d'assises, en raison de la publication de son livre « L'Armée contre la Nation ».

L'affaire ne viendra donc pas devant le jury dans la seconde quinzaine de décembre.

LA POLICE DES RÉUNIONS

Paris. — A la suite des manifestations tumultueuses qui ont marqué diverses réunions publiques il a été décidé qu'un commissaire de police ceint de son écharpe se tiendrait conformément à la loi du 30 juin 1881 dans les diverses réunions qui pourraient avoir lieu aux ordres du préfet de police muni de ses pouvoirs d'officier de police judiciaire pour assure le maintien de l'ordre et le respect de la loi.

Manifestations patriotiques

Les mesures d'ordre

Paris. — Les mesures d'ordre annoncées hier soir en vue d'une manifestation possible ont été prises ce matin sur tous les points menacés de la capitale.

A la gare Montparnasse, M. Touny, directeur de la police municipale, et M. Bouvier, commissaire, sont établis avec 200 gardes municipaux et 300 agents.

Quelques membres de la Ligue des Patriotes attendent M. Déroulède dans un café.

Il paraît certain qu'aucun cortège de manifestants ne sera toléré sur ce point. Aux Invalides, le service est placé sous les ordres de M. Orsatti, commissaire divisionnaire, et M. Noriot garde la rue du Cherche Midi avec 200 gardes municipaux et 500 agents.

M. Millevoye et la police

Vers midi, 500 jeunes gens environ des groupes de la Seine, ayant à leur tête MM. Déroulède, Millevoye, Paulin Méry et Lazies, députés nationalistes, se sont rendus aux abords de la prison militaire du Cherche-Midi, à l'angle de la rue Dupin.

Sur l'ordre de M. Noriot, une vingtaine de gardes municipaux sont sortis de l'hôtel du conseil de guerre et ont impitoyablement barré la route aux manifestants qui ne cessaient pourtant d'acclamer avec ardeur l'armée de Paris et la police.

M. Millevoye essaie de parlementer avec M. Noriot. C'est peine perdue. Le député du 16e arrondissement se ceint alors de son écharpe tricolore et s'écrie : « Nous sommes les mandataires des patriotes et des agents. Nous ne voulons pas de conflit avec ces derniers qui sont de braves gens. Nous avons atteint notre but, qui était de conspuer l'ami des traîtres. Nous pouvons nous retirer. » Et la manifestation qui fait silence, opère un face à gauche des plus réussis vers la rue Dupin qu'elle remonte pour gagner la rue du Bac et se diriger vers les Invalides où l'arrêtent les agents et les gardes municipaux de M. Orsatti.

Aux Invalides et à la Chambre

Un second essai de démonstration a eu lieu à 1 heure à l'hôtel des Invalides.

Les manifestants repoussés du Cherche-Midi, sont arrivés devant l'hôtel du gouverneur où ils ont commencé à crier : « Vive l'armée ! Vive Zurlinden ! »

M. Orsatti s'est alors avancé et a intimé l'ordre aux manifestants de se retirer et leur a montré l'impossibilité de les laisser plus longtemps à cet endroit.

Les nationalistes se sont alors rendus sans incident à la Chambre des députés qui sera la dernière étape de cette manifestation à laquelle les dreyfusards n'ont pas osé s'opposer.

Quand ils arrivent devant le perron du Palais-Bourbon, les députés nationalistes poussent les derniers cris de : « Vive l'armée ! » puis les uns pénètrent dans le Palais, tandis que les autres se dispersent d'eux-mêmes.

Tout était terminé à 2 heures.

Renvoi des troupes

Paris. — Les troupes qui avaient été consignées ce matin, en raison de l'annonce de la manifestation nationaliste, ont été déconsignées dans l'après-midi. Il n'est pas inutile de dire qu'on avait mobilisé plus de dix mille hommes contre les pacifiques de Déroulède, alors qu'on laisse les dreyfusards opérer tranquillement leurs assommades.

A Nancy

Nancy. — Hier soir, une bagarre s'est produite. M. Cordonnier, employé de commerce, ancien correspondant de la *Libre Parole*, apostrophait violemment les vendeurs de l'*Aurore* et de la *Petite République*. Les vendeurs de ces journaux ayant riposté un rassemblement se forma. Bientôt les cris de : « Vive Picquart ! A bas les traîtres ! Vive l'armée ! Vive Zola ! » se faisaient entendre. Surexcitée par ses propres cris, la foule en vint bientôt aux coups et lorsque la police arriva pour dissiper le rassemblement, deux manifestants gisaient à terre, le visage ensanglanté. Ils avaient reçu sur la tête des coups de canne plombée. Pendant le premier pansement qui leur a été fait dans une pharmacie voisine, Cordonnier était conduit au commissariat de police. Il a été remis en liberté après s'être vu dresser procès-verbal.

Courrier du Dahomey

Oran. — Le paquebot *Peilon*, venant de la côte occidentale d'Afrique et se rendant à Marseille, arrivé hier soir à 9 h., a repris la mer à minuit, après avoir débarqué 6 passagers.

Il rapporte du Dahomey les nouvelles suivantes :

Sur la côte d'Ivoire le calme est rétabli parmi les tribus qui étaient en guerre.

M. Ballay, gouverneur de la Guinée française est parti pour la France viâ Dakar pour s'entendre avec le gouvernement au sujet du chemin de fer de Konakry au Fouta-Djalon et au Soudan.

Une nouvelle de source anglaise répandue à Dakar dit qu'une forte escadre anglaise en vue des côtes a occasionné un grand émoi dans la colonie.

LA PESTE A MADAGASCAR

Paris. — Nous recevons de notre correspondant de Tananarive, dit la *Liberté*, une dépêche datée d'hier, nous annonçant que le général Gallieni vient de licencier provisoirement plusieurs milliers d'ouvriers qui travaillent à la construction de la route de Tamatave à Tananarive.

Sans indiquer que l'état sanitaire s'aggrave par suite de la peste, cette mesure témoigne que tout au moins des précautions que la contagion nécessite pour éviter sa propagation parmi les grandes agglomérations.

ESPAGNE ET ETATS-UNIS

Madrid. — Suivant les journaux, l'Angleterre appuierait la réclamation faite contre les Etats-Unis, par la Compagnie du câble de Cuba qui demande des dommages-intérêts, parce que pendant la dernière guerre, le câble a été coupé, bien qu'il ait été déclaré neutre.

On croit que M. Montero Rios arrivera, vendredi prochain, à Madrid.

Le texte du traité de paix sera publié prochainement dans un livre rouge qui sera distribué avant la réouverture des Chambres.

Cependant, le gouvernement attend l'arrivée de MM. Montero Rios, pour commencer l'impression de ce livre.

LES AFFAIRES DE CRÈTE

Londres. — Une dépêche de La Canée annonce que les insurgés des provinces de Cydonie, Keramia, Selinos, Kissamos, et d'Apokovoma sont venus déposer leurs armes.

Ce dépôt, qui a pris plus de 4 heures, a été fait au bruit des salves et des acclamations en l'honneur du prince Georges.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Budapest. — Les membres des trois partis de l'opposition ont accepté à l'unanimité la déclaration à adresser au pays portant que l'opposition est obligée d'empêcher l'attentat du gouvernement et de son parti contre la constitution.

ITALIE

Rome. — Malgré les déclarations du gouvernement sur les intentions pacifiques de Ménélik à l'égard de l'Italie, les journaux commencent à manifester une certaine inquiétude au sujet de sa marche sur Ascianghi avec 80 000 hommes.

ESPAGNE

Madrid. — Depuis hier, dans les cercles politiques et ministériels, on dit que le traité de paix donne un délai de six mois, pour la rédaction du traité, aux Parlements respectifs.

M. Sagasta se décidera peut-être à poser la question de confiance devant la régente, si le résultat de ses délibérations avec le président de la Chambre et les chefs des divers groupes de la majorité lui prouve qu'il ne pourrait pas compter sur leurs concours pour la courte session de janvier destinée à l'approbation du traité.

Nouvelles Diverses

Collision de trains

Brest. — Un tamponnement s'est produit ce matin près la gare de Morlaix. Deux trains de marchandises se dirigeant sur Paris se sont tamponnés. Afin d'échapper à une mort certaine, le conducteur Jaouen qui se trouvait dans le poste de vigie du dernier wagon du premier train, sauta à terre et se blessa aux mains

Le choc fut terrible et plusieurs wagons furent projetés hors des rails.

L'accident paraît avoir été causé par la vitesse exagérée du deuxième train qui suivait le premier à une faible distance et qui le rejoignit après avoir passé la gare de Pleyber-Christ.

Le conducteur Jaouen paraît être le seul blessé.

La circulation a été interrompue pendant près de cinq heures, et le train de Paris est arrivé à Brest avec un retard de deux heures.

Encore un scandale à Londres

Sir Joseph Savory, alderman de la cité de Londres, ancien lord maire, avait intenté un procès à un journal qui l'accusait d'avoir réalisé des profits scandaleux comme président d'une Société d'éclairage électrique, pendant son année de fonctions.

Le procès a mis au jour un monde d'opérations financières, légales, sans doute, mais contraires aux intérêts du public, et scandaleusement rémunératrices.

En cinq mois, la Société présidée par sir J. Savory réalisait, sans aucune peine, un bénéfice de 25.000 livres sterling sur un capital nominal de 50 000 livres sterling dont on ne saura jamais s'il fut souscrit.

Le jury a acquitté le journal sans délibération.

Le piquant de l'affaire, c'est que, quand il fut appelé aux fonctions de lord-maire, sir Joseph Savory demanda, dans un discours public, qu'il lui fût permis « au milieu de la pompe étincelante qui l'entourait de marcher humblement et pauvrement dans les sentiers de son Dieu ».

Petites Nouvelles

Berlin. — On dément de bonne source le mariage de la reine de Hollande.

Barcelone. — Les travaux de déblaiement de l'égout effondré avant-hier ont permis de dégager quelques blessés et de retirer cinq cadavres.

Madrid. — La comtesse de Paris est arrivée ici, avec ses filles.

Shanghaï. — M. Descartes, consul de France à Shanghaï insiste pour obtenir une concession territoriale à Shanghaï. Le vice-roi persiste dans son refus.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 13 décembre 1898

— 3 —

LE BOSSU

OU

LE PETIT PARISIEN

Par Paul Féval

PREMIÈRE PARTIE

LES MAITRES EN FAIT D'ARMES

Ce sont des ignorants ou des gens de mauvaise foi qui en attribuent l'honneur à Palamède.., Voyons, attention à votre jeu, s'il vous plaît.

— Je ne saurais vous exprimer, monsieur le marquis, répliqua Gonzague, tout le plaisir que j'ai à faire votre partie.

Ils engagèrent. Les convives étaient encore autour d'eux.

Après la première partie perdue, Gonzague fit signe à Peyrolles, qui jeta sa serviette et sortit. Peu à peu le chapelain et les autres officiers l'imitèrent. Verrou et Gonzague restèrent seuls.

— Les Latins, reprenait le bonhomme, appelaient cela le jeu de *latrunculi*, ou petits voleurs. Les Grecs le nommaient latrikion. Sarrazin fait observer, dans son excellent livre...

— Monsieur le marquis, interrompit Philippe de Gonzague, je vous demande pardon de ma distraction : me permettez-vous de relever cette pièce ?

Par mégarde, il venait d'avancer un pion qui lui donnait partie gagnée. Verrou se fit un peu tirer l'oreille ; mais sa magnanimité l'emporta.

— Relevez, dit-il, monsieur le prince ; mais n'y revenez point, je vous prie. Les échecs ne sont point un jeu d'enfant. — Gonzague poussa un profond soupir. — Je sais, je sais, poursuivit le bonhomme d'un accent goguenard, nous sommes amoureux...

— A en perdre l'esprit, monsieur le marquis !

— Je connais cela, monsieur le prince. Attention au jeu ! Je prends votre fou

— Vous ne m'achevâtes point hier, dit Gonzague en homme qui veut secouer de pénibles pensées, l'histoire de ce gentilhomme qui voulut s'introduire dans votre maison...

— Ah ! rusé matois ! s'écria Verrou, vous essayez de me distraire ; mais je suis comme César, qui dictait cinq lettres à la fois. Vous savez qu'il jouait aux échecs ?... Eh bien, le gentilhomme eut une demi douzaine de coups d'épée là-bas ; aussi la médisance n'a jamais trouvé à mordre sur la conduite de Mesdames de Caylus.

— Et ce que vous faisiez alors en qualité de mari, monsieur le marquis, demanda négligemment Gonzague, le feriez-vous comme père ?

— Parfaitement, reprit le bonhomme ; je ne connais pas d'autre façon de garder les filles d'Ève... *Schah moto*, monsieur le prince ! comme disent les Persans. Vous êtes encore battu.

Il s'étendit dans son fauteuil pour dormir sa sieste, ferma les yeux et s'endormit. Gonzague quitta précipitemment la salle à manger.

Il était à peu près deux heures après-midi. M. de Peyrolles attendait son maître en rôdant pans les corridors.

— Nos coquins ? fit Gonzague dès qu'il l'aperçut.

— Il y en a six d'arrivés, répondit Peyrolles.

— Où sont-ils ?

— A l'auberge de la *Pomme d'Adam*, de l'autre côté des douves.

— Qui sont les deux manquants ?

— Maître Cocardasse junior de Tarbes, et frère Passepoil, son prévôt.

— Deux bonnes lames ! fit le prince. Et l'autre affaire ?

— Dame Marthe est présentement chez Mlle de Caylus.

— Avec l'enfant ?

— Avec l'enfant.

— Par où est elle entrée ?

— Par la fenêtre basse de l'étuve qui donne dans les fossés, sous le pont.

Gonzague réfléchit un instant, puis il reprit :

— As-tu interrogé dom Bernard ?

— Il est muet, répondit Peyrolles

— Combien as-tu offert ?

— Cinq cents pistoles.

— Cette dame Marthe doit savoir où est le registre... Il ne faut pas qu'elle sorte du château.

— C'est bien, dit Peyrolles.

Gonzague se promenait à grands pas.

— Je veux lui parler moi-même, murmura-t-il ; mais est-ce bien sûr que mon cousin de Nevers ait reçu le message d'Aurore ?

— C'est notre Allemand qui l'a porté.

— Et Nevers doit arriver ?

— Ce soir.

Ils étaient à la porte de l'appartement de Gonzague.

Au château de Caylus, trois corridors se coupaient à angle droit : un pour le corps de logis, deux pour les ailes en retour.

L'appartement du prince était situé dans l'aile occidentale, terminée par l'escalier qui menait aux étuves. Un bruit se fit dans la galerie centrale. C'était dame Marthe qui sortait du logis de Mlle de Caylus.

Peyrolles et Gonzagues entrèrent précipitamment chez le prince laissant la porte entre-baillée.

L'instant d'après dame Marthe traversait le corridor d'un pas fugitif et rapide.

Il faisait plein jour ; mais c'était l'heure de la sieste, et la mode espagnole avait franchi les Pyrénées. Tout le monde dormait au château de Caylus. Dame Marthe avait tout sujet d'espérer qu'elle ne ferait point de fâcheuses rencontre.

Comme elle passait devant la porte de Gonzague, Peyrolles s'élança sur elle à l'improviste, et lui appuya fortement le mouchoir sur la bouche, étouffant ainsi son premier cri. Puis il la prit à bras le-corps et l'emporta, demi-évanouie, dans la chambre de son maître.

II

Cocardasse et Passepoil

L'un enfourchait un vieux cheval de labour à longs crins mal peignés, à jambes cagneuses et poilues ; l'autre était assis sur un âne, à la manière des châtelaines voyageant au dos de leur palefroi.

Le premier se portait fièrement, malgré l'humilité de sa monture, dont la tête triste pendait entre les deux jambes. Il avait un pourpoint de buffle, lacé, à plastron taillé en cœur, des chausses de tiretaine piquées, et de ces belles bottes en entonnoir si fort à la mode sous Louis XIII. Il avait en outre un feutre rodomont et une énorme rapière. C'était maître Cocardasse junior, natif de Toulouse, ancien maître en fait d'armes de la ville de Paris, présentement établi à Tarbes, où il faisait maigre chère.

Le second était d'apparence timide et modeste. Son costume eût pu convenir à un clerc râpé ; un long pourpoin noir, coupé droit comme une soutanelle, couvrait ses chausses noires, que l'usage avait rendues luisantes. Il était coiffé d'un bonnet de laine soigneusement rabattu sur ses oreilles, et pour chaussures, malgré la chaleur accablante, il avait de bons broquins fourrés.

A la différence de maître Cocardasse junior, qui jouissait d'une riche chevelure crépue, noire comme une toison de nègre et largement ébouriffée, son compagnon collait à ses tempes quelques mèches d'un blond déteint. Même contraste entre les deux terribles crocs qui servaient de moustaches au maître d'armes et trois poils blanchâtres hérissés sur le long nez du prévôt.

Car c'était un prévôt ce paisible voyageur, et nous vous certifions qu'à l'occasion il maniait vigoureusement la grande vilaine épée qui battait au flanc de son âne.

Il se nommait Amable Passepoil. Sa patrie était Villedieu en basse Normandie, qui le dispute au fameux cru de Condé-sur-Noireau pour la production des bons drôles.

Ses amis l'appelaient volentiers frère Passepoil, soit à cause de sa tournure cléricale, soit parce qu'il avait été valet de barbier et rat d'officine chimique avant de ceindre l'épée.

Il était laid de toutes pièces, malgré l'éclair sentimental qui s'allumait dans ses petits yeux bleus clignotants, quand une jupe de futaie rouge traversait le sentier. Au contraire. Cocardasse junior pouvait passer par tous pays pour un très beau coquin.

Ils allaient tous deux, cahin-caha, sous le soleil du Midi, Chaque caillou de la route faisait broncher le bidet de Cocardasse, et, tous les vingt-cinq pas, le roussin de Passepoil avait des caprices.

— Eh donc ! mon bon, dit Cocardasse avec un redoutable accent gascon, voilà deux heures que nous apercevons ce diable de château sur la montagne maudite, Il me semble qu'il marche aussi vite que nous.

Passepoil répondit, chantant du nez selon la gamme normande :

— Patience ! patience ! nous arriverons toujours assez tôt pour ce que nous avons à faire là-bas.

— Capédédiou ! frère Passepoil, fit le Cocardasse avec un gros soupir, si nous avions un peu de conduite, avec nos talents nous aurions pu choisir noire besogne.

— Tu as raison, ami Cocardasse, répliqua le Normand ; mais nos passions nous ont perdus.

(*A Suivre.*)

Chronique Locale

Cercle de la « France Libre ». — Ce soir, à 8 h. 1/2, au local habituel, 46, rue de la Charité, au premier, réunion de la section du repos du dimanche.

A l'Ecole vétérinaire. — M. Blanc, répétiteur en chef des travaux à l'Ecole vétérinaire de Lyon, est nommé professeur d'anatomie pathologique et d'histologie.

M. Nicolas, élève à l'école d'Alfort, est nommé répétiteur auxiliaire à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Cambriolage. — Les cambrioleurs semblent opérer en ville conquise. M. Brossillon, menuisier, rue de Béarn, était sorti hier dans l'après-midi. Lorsqu'il rentra chez lui, le soir, vers huit heures, il constata que des malfaiteurs s'étaient introduits chez ici à l'aide de fausses clefs pendant son absence.

Les cambrioleurs ont dérobé une somme de 2.780 francs en billets de banque et monnaie d'or, ainsi qu'un sautoir et deux boucles d'oreilles.

L'enquête ouverte par M. le commissaire de police de Saint-Louis a permis de se mettre sur la trace de ces audacieux malfaiteurs.

Accident — Hier matin, à 6 heures 3/4, le nommé Venègue, 57 ans, voiturier, conduisait un camion, lorsqu'arrivé place de la Cité, il heurta une autre voiture. Le choc fut violent et Venègue fut précipité de son siège sur la chaussée. Le cheval effrayé fit encore quelques pas et le véhicule passa sur le corps du malheureux.

Lorsque les témoins de l'accident le relevèrent, il portait de nombreuses contusions sur tout le corps. Il s'est en outre luxé l'épaule gauche et fracturé le pied droit.

Conduit à l'Hôtel-Dieu, il a été admis d'urgence salle Carnot.

La hausse des charbons. — La fixité du prix des charbons dans le bassin de Saint-Etienne, surtout en ce qui concerne les qualités employées au chauffage domestique, était devenue proverbiale en quelque sorte, c'était comme les petits pains chez le boulanger.

Il n'en sera plus de même à l'avenir, les charbons pour l'usage domestique sont en hausse, et même en hausse sensible, suivant en cela les charbons industriels.

Le développement considérable des affaires métallurgiques a eu sa répercussion dans nos régions, certaines difficultés d'extraction aussi ont causé une rareté excessive du combustible en général.

Mais les difficultés d'extraction seraient peu de chose, si la grève générale des mineurs n'était toujours à redouter. Les journaux quotidiens de samedi ont publié la lettre du syndicat des mineurs au juge de paix du canton Nord-Est de Saint-Etienne pour demander son arbitrage. La situation se complique et il n'échappera à personne que nous sommes dans une période d'une extrême gravité.

Nous faisons des vœux pour une entente, ouvriers et patrons doivent pouvoir trouver un terrain de conciliation.

Malgré toutes ces complications, et dans des circonstances aussi peu ordinaires, la Compagnie du Gaz de Lyon n'a fait subir aucune modification au prix de ses cokes employés au chauffage domestique la Compagnie les facture, en effet, aux mêmes prix qu'auparavant.

Rixe. — Hier matin, vers trois heures, les nommés Claudius Rosile et Toussaint Maudrus, 34, grande rue de la Mulatière, ont trouvé étendu dans la rue le nommé Billard, menuisier, rue Rivière, 2.

Cet individu, qui était pris de boisson, portait à la tête plusieurs blessures qui lui avaient été faites rue Paul Bert, près l'avenue de Saxe, au cours d'une rixe avec des camarades dont il n'a pas voulu donner les noms.

Conduit au bureau de police, il a reçu un premier pansement et a été ensuite dirigé sur l'Hôtel-Dieu.

Agression nocturne. — Hier matin, à 2 heures, M. Elie Chazel, casernier du génie à la Part Dieu a été assailli à l'angle de la rue de la Madeleine et de la rue Montesquieu, par trois individus dont l'un lui donna un violent coup de tête dans la poitrine qui le fit rouler sur le trottoir.

Heureusement passaient quatre soldats du fort Lamothe qui poursuivirent les agresseurs sans toutefois parvenir à les rejoindre.

Mlle Journet, couturière, 6, rue du Colombier, a été témoin de l'agression et connaît vaguement les délinquants.

Ce seraient les nommés H... père et fils, terrariers, et Henri L..., sans domicile.

Une enquête est ouverte.

Chronique du feu. — Hier soir à huit heures et demie, le quartier de la Villette était mis en émoi par le clairon d'alarme.

Le feu venait en effet de se déclarer au n° 24 de la rue de la Villette, chez M. Raffin, lisseur de papiers.

L'incendie, alimenté par les marchandises essentiellement combustibles avait déjà pris des proportions inquiétantes, quand arriva la pompe à vapeur du dépôt central.

Mais cependant après de laborieux efforts, on parvint à protéger les étages supérieurs et au bout de deux heures de travail à écarter tout danger.

Les dégâts couverts par une compagnie d'assurances, s'élèvent à environ 25.000 francs.

Une mort mystérieuse. — Hier matin, vers 7 heures, M. Folley, commissaire de police du quartier Saint-Georges, était requis pour constater le décès d'un malheureux, Auguste Fleury, 59 ans, corroyeur, habitant un espèce de refuge désigné sous le nom de « Petit Casati » où, moyennant un ou deux sous, les miséreux ont un gîte pour la nuit. Cette maison est située au numéro 22 de la rue St-Georges.

Fleury était étendu dans la cour de ladite maison, baignant dans une mare de sang.

Il était parti dimanche à Bourgoin pour voir des parents. Il n'était rentré que fort tard dans la nuit, vers 2 ou 3 heures du matin.

La première hypothèse est que Fleury est tombé accidentellement de la fenêtre de l'escalier du troisième étage où il logeait. La seconde, qui a été écartée de suite, est celle d'un suicide. Fleury n'avait aucune raison de mettre fin à ses jours, gagnant bien ce qu'il lui fallait pour vivre.

Il se pourrait plutôt qu'il eut été victime de quelque agression de la part d'un de ses co-locataires. On savait, en effet, que Fleury avait sur lui un peu d'argent toutes les fois qu'il revenait de Bourgoin.

Le malheureux a peut-être été, dans une lutte provoquée par une tentative de vol, projeté dans le vide.

Il faut attendre le résultat définitif de l'autopsie que pratiquera M. Lacassagne pour savoir si le corps porte ce que l'on appelle « des plaies de défense ».

Le cadavre a été déposé dans la chambre où logeait Fleury, en attendant les funérailles, qui seront faites aux frais d'une société de secours mutuels à laquelle il appartenait.

Fête de l'Hospitalité de nuit et d'assistance par le travail. — Le bureau de location pour la fête de vendredi 16 courant est à peine ouvert que les places s'enlèvent

Se hâter d'aller rue du Bât-d'Argent, 7 (bureau du Consulat suisse), pour s'assurer de sa place.

On trouve également, chez le concierge du Casino, des places *non numérotées*.

Grand-Théâtre. — Ce soir, 4e représentation de *Don Juan*, dont le succès s'affirme à chaque représentation ; l'interprétation est d'ailleurs hors de pair et M. Mondaud, seul, suffirait à assurer le succès de l'œuvre.

Demain, reprise du *Prophète*.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, à 8 heures et demie, représentation de *Nouveau Jeu*.

Mercredi, représentation de *Famille*, de Aug. Germain.

Jeudi, *La Famille Pont Biquet*, comédie en 3 actes de M. Alexandre Bisson.

A l'étude : *Mon Enfant, La Maison du Baigneur, Severo Torelli*.

Bureau de location tous les jours, de 10 h. du matin à 7 h. du soir.

On peut prendre tous les jours les 3e galeries et parterres sans augmentation de prix, par l'entrée des artistes, de 1e heures du matin à 7 heures du soir.

Société populaire d'Economie Sociale. — La société populaire d'Economie Sociale, tiendra aujourd'hui, mardi, à 8 h. 1/4 du soir, dans les salons de l'Hôtel de Russie, sa première séance d'études.

M. Auguste Crétinon, avocat à la cour d'appel, fera une conférence sur la *Législation de la famille*.

Huiles de Foie de Morue naturelles
Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

GENTIANE FRANÇAISE APÉRITIF HORS PAIR

HERNIES 20 ans de succès sans opération et souvent en 15 jours, guérison radicale (supprimant les bandages). Les preuves irréfutables sont à l'appui. Dr GAILLARD, de l'Université américaine de Philadelphie, médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON.

La défense de la Savoie

Au cours de la dernière séance de la commission de l'armée, MM. Chautemps et Antoine Perrier, députés, ont entretenu leurs collègues de la situation qui serait faite, en cas de guerre, aux territoires restés neutres en en exécution du traité de Vienne de 1815.

La Suisse doit les occuper en cas de conflit entre la France et l'Italie, mais elle ne prend aucune précaution pour sauvegarder la neutralité de fractions de territoire qui sont autant de portes ouvertes en France.

Les députés de la Savoie voudraient que par voie diplomatique, la France demandât au conseil fédéral s'il renonce à sauvegarder la neutralité de la rive méridionale du Léman et celle des cols donnant accès en France.

Si la Suisse renonce à ce rôle, nous aurons à créer deux nouveaux bataillons de chasseurs et deux batteries de montagne, pour éviter à nos concitoyens de la Savoie et de la Haute-Savoie d'être surpris par les alpins italiens.

Sallanches, Bonneville, Annemasse et St-Julien, deviendraient le lieu de résidence de ces nouveaux bataillons et ces nouvelles batteries.

UN HASARD PROVIDENTIEL

vient de faire découvrir dans un vieux couvent de Jérusalem, un manuscrit renfermant les Recettes de ces merveilleux Remèdes des Templiers, ayant obtenu jadis ces guérisons presques miraculeuses (dans les *Maladies de Poitrine, de l'Estomac, de la Vessie, du Cœur, de la Peau ; la Goutte*, les *Rhumatismes*, l'*Anémie*, la *Chlorose*, etc., etc.) qui font encore l'étonnement des savants de ce siècle. Ni *poisons*, ni *produits nuisibles* n'entrent dans la composition de ces remèdes, si simples qu'ils permettent à chacun d'être son propre médecin et celui de sa famille.

M. MALAPERT, à Maiche (Doubs), dépositaire de ce précieux manuscrit, prenant pour devise de ces moines médecins, *offre* la brochure explicative à toute personne qui joint à sa demande un timbre de 0 fr. 15 c. pour la recevoir *franco*.

LA RÉVOLTE DE L'ÉCOLE DE CLUNY

Cluny. — La *France Libre* a raconté les faits dont voici l'épilogue :

Vendredi, à 11 heures du soir, les élèves de la 2e division ont, pour un motif futile, quitté leur dortoir et se sont répandus dans les jardins.

Après avoir conspué un de leurs professeurs, ils sont montés dans la tour dite « Tour ronde », où ils ont passé la nuit à chanter.

Par moment, ils illuminaient la tour au moyen de feux de Bengale. Ils ont brisé les fenêtres de la tour et jeté au vent des quantités de papier.

Le lendemain vers 10 heures du matin, comme la faim se faisait sentir, ils jetaient des pièces d'or et d'argent du haut de la plate-forme aux gamins assemblés au pied de la tour, et ceux-ci lui apportèrent des provisions de bouche que les élèves hissèrent sur la tour haute de plus de 30 mètres, au moyen de leurs cein tures attachées bout à bout.

M. le préfet est arrivé à Cluny vers midi et s'est rendu directement à l'école.

Reçu par le directeur, entouré des fonctionnaires de l'établissement, M. le préfet s'est dirigé vers la « Tour ronde » où se trouvaient les révoltés, mais il n'a pu parlementer, car les élèves n'ont pas voulu ouvrir la porte de la salle de la tour où ils étaient enfermés. Aussi, M. le préfet a immédiatement télégraphié à Mâcon pour demander l'envoi d'un détachement d'infanterie.

A 7 heures du soir, une compagnie du 134e occupait militairement l'école.

A ce moment, les élèves ont abandonné leur refuge et sont rentrés sans bruit à leur étude. Pendant ce temps, le conseil d'administration se réunissait sous la présidence de M. le préfet et prenait la décision de licencier cette promotion. Mettant cette décision immédiatement à exécution, les trains du soir des directions de Mâcon et de Chalon emportaient une partie des élèves licenciés.

Dans sa réunion, le conseil a également décidé le licenciement de la première promotion, décision qui a provoqué quelque surprise parmi les anciens.

Dimanche matin, cette promotion et ceux de la deuxième qui n'avaient pu prendre les trains de Moulins et de Roanne de la veille, ont été conduit à la gare.

Tous se sont embarqués dans leurs directions respectives, sans opposer le moindre murmure, acceptant d'un air contrit la décision prise à leur égard.

M. le préfet, qui était rentré samedi soir par le dernier train de Mâcon, est revenu à Cluny hier par le train de midi, accompagné de son chef de cabinet.

DÉPARTEMENTS

(DE NOS CORRESPONDANTS)

AIN

Neyron. — *Election.* — Dans les élections complémentaires dans la deuxième section de Neyron-Saint-Didier, M. François Coron a été élu par 32 voix sur 36 votants.

Montluel. — *Foire.* — Malgré un temps relativement beau, la foire n'a pas eu, cette année, son importance habituelle ; seul, le marché aux porcs a été très animé. On cote : Porcs gras 95 à 105 francs les 100 kilos.

Les belles vaches fraîches vêlées ou sur le point de mettre bas se vendent couramment de 3 à 400 francs.

Par contre les qualités inférieures ne dépassent presque pas 150 francs.

On verrait avec grand plaisir se construire le pont sur le Rhône qui, facilitant les communications avec l'Isère, donnerait à nos foires et marchés une activité bien plus grande.

ISÈRE

Grenoble. — *Tentative de meurtre.* — Dans la nuit d'avant-hier, le nommé Maurice Pécoud, 44 ans, pareur en peaux, s'est rendu à la Bajatière où habite son ancienne maîtresse, Mélanie Nicolas. Après avoir frappé à plusieurs reprises, Pécoud enfonça les portes avec une barre de fer.

La veuve Dippel prit aussitôt la fuite, mais Pécoud ne tarda pas à l'atteindre, lui porta un coup de tête dans l'estomac et chercha à l'assommer à coups de barre de fer.

Pécoud a pu prendre la fuite.

Les blessures de la victime ne sont pas graves.

DRÔME

Crest. — *Bataille.* — Cette nuit, à la sortie du théâtre, une rixe s'est produite entre jeunes gens ayant probablement un peu trop fêté la Sainte-Cécile.

L'un d'eux, molesté plus que de raison a menacé de son revolver ses assaillants. Il a tiré un premier coup de feu en l'air comme avertissement.

L'avertissement n'ayant fait que redoubler la colère de ses agresseurs, il tira alors dans le tas et atteignit à l'épaule le nommé Peysson, maçon.

Inutile d'ajouter qu'aussitôt il a été conduit au poste.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra sans frais par courrier et enverra les indications demandées.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 12 Décembre 1898

La manifestation annoncée pour ce matin par le parti nationaliste n'avait pas eu lieu à 10 heures. Néanmoins, la Bourse a gardé une tenue expectante, bien légitime d'ailleurs en présence de ce qui se passe.

La signature officielle du traité de paix hispano américaine n'a pas pu secouer la torpeur de la rente espagnole et ses cours sont ceux de samedi à quelques centimes près.

Tout le marché a été lourd et les affaires ont été aussi nulles que précédemment.

3 0/0. 102.75, 102.80. Extérieure, 42.225, 42.15, 42.20. Italien, 95.35. Valeurs turques plutôt offertes sur les bruits périodiques d'agitation en Macédoine. Lyonnais, 865. Foncière lyonnaise, 360. Banque ottomane, 554. Rio, 760, 759. Nord-Espagne, 83.

COMPTANT

Gaz de Bordeaux, 2025. Petin, 1574. Comté, 293, 290. Cail, 465. Huta, 4380, 4390. Parts Kama, 720. Navigation, 451, 450. Loire, 202. Montrambert, 920. Tréfons, 310. Trifail, 378.

Tramways, 2010. Tram. de Bron, 556. Jonage, 470. Jeuiss. Lumière en réaction à 1495 après 1510. Brasseries Binck, 590. Brasseries Georges, 575.

MARCHÉ EN BANQUE

Les rendements des mines d'or en novembre sont inférieurs à ceux du mois précédent ce qui provoque un peu de lourdeur dans ce compartiment spécial. Par contre, les filiales de l'East Rand annoncent de beaux dividendes.

ACTIONS

Urikany, 125.». De Beers, 674.». Tharsis, 182.». East Rand, 155.». Goldfields, 131.25. Chartered, 76.». Robinson Gold, 230.». Geldenhuis, 204.». Ranctontein, 54.». Sheba, 34.». Simmer, 132.». Ferreira, 639.». Mozambique, 55.75. Montecatini, 16.51. Verreries Mulatière, 628.». Engrais l'Est, 64.». Pompes funèbres, 875.». Paris Pomp., 75.». Ponomareff, 525.». Constructions méc anc., 525.». nouv., 755.». 1/10 Construc., 760.». Péchiney nouv., 626.». Cleveland, 450.». Sud Russe, 990.». Glaces hygiéniq., 99.». Glaces hyg. d'Algérie, 97.». Thoms. nv. 1280. Tram. Limoges, 622.». Tram. Caluire, 850. Tram. d'Ecully nouv., 850.». ancien, 930.». Tram. Bagne, 585.». Ouest électr., 470.». Tram. Neuville, 1120. Tram. Tours, 118.». Tram. St-Etienne, 550.». Saint-Paul, 495.». Tram Besançon, 400.». Versailles, 455.». Tram. de l'Isère, 485. Tram. d'Oran, 550.». Tram. d'Aix, 38. de Vals, 90. d'Artois, 490. Nove-Paviovka, 114.». Tram. de Douai, 457. Herma, anc. 73. nouv. 110.». Pottendorf, 500.». Paris Kama, 15.». Déménagements Lyon, [illegible] 450. Déménagements Marseille, 445.». Etablissem. Cusset, [illegible]. Donetz, 1115.». Hafna, 2.». Parts Hafna, 6.». Droit Thomson, 60.». Bouble (droits), 40.». Halogènes, 830. Briansk, 1275.». Céramo, 480.». Part Céramo, [illegible]. Phosph. La Capelle, 95.». Soc. Caucase, 670.». Bouble, 3.0.». Katchkar ord., 17.». privé, 54.». Appareillage, 250. Phonographe, 190.». Pellicules fr., 1435.». Plâtrières Sud-Est, 260.». Stéarinerie Lyon, 117.». Champlorgeron, 98.». Alpines, 435. Anasaha, 40.». Bar américain, 125.». Eden-Bar, 105.». Bar-Barre, 101.50. Grand Bazar, [illegible]. Banque privée, 470.». Alimentation, 138.». Dombowaia, 1545.». Rochet Schneider, 510.». Grande Roue, Paris, 25.». Verres spéciaux, 495.». Biscuits Germain, 547. Carrières de Villebois, 178.». Jonage, 475.». Charbonnages de la Loire, 506.». Fr.-Suisse, 615.». Soc. élec. de Saint-Rambert, 147.». Schappe Villars, 518.». Stéphanoise, 115.». Cape Copper, 123.».

OBLIGATIONS

Bons de l'Exp. 1900, 16.75. Bons de l'Exp, 1889, 7.50. Pottendorf, 468.». Union électr. 400.». Makenka, 480.». Commungy, 301.». Baird, 502.». Donetz, 512.». Sélo, 502.». Rykousky, 495.». Jonage nouv., 479.». Distillerie du Pouzin, 510.». Raffin. Say, 490.». Cuivre de France, 498. Kama nouv., 505.». Méridionales, 511.».

CHANGES SUR PARIS

A Londres, ls. 25.53 ./.. Vienne, fl. 47.77. Berlin, rm. 80.70. Madrid, p. 35.67. Barcelone, p. 35.75. St-Pétersbourg, ro. 80.10 ./. Constantinople, l. t. 22.92 ./.. Rome, 107.27. Gênes, lir. 107.25. Milan, lir. 107.25. Bruxelles, 100.81 ./.. Amsterdam, fl. 47.85. Lisbonne, rs. 792.». New-York, d. 524.». 3/8. Bombay, rp. 1/4 6/32 Calcutta, rp. 1/4 10/32.

PRIME SUR L'OR

Buenos-Ayres, 111.80 o. | Lisbonne, 46 ./. o.

CH. DAMEY.

UN VIEUX MARIN miraculeusement guéri de plusieurs maladies incurables, a fait le serment d'employer le reste de ses jours à faire connaître à tous ceux qui souffrent, la bienfaisante découverte à laquelle il doit son salut, et qui assure la guérison radicale de toute maladie causée par **VICES DE SANG**, Dartres, Boutons, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Gastrite, Anémie, Goître, Maladies secrètes, etc.
Ecrire : **L. Gervat, 45, rue de la République, Lyon.**
Réponse explicative. Brochure gratis.

Dernière Heure

Le vote d'hier

Paris. — Voici le résultat du vote sur l'ordre du jour pur et simple dans l'interpellation Paschal Grousset :

Pour 435, contre 70. Ces derniers sont tous des socialistes, parmi lesquels MM. Bonard, Florent, Krauss, Palix, Dufour, Camille Pelletan, Rouanet, Viviani, etc.

22 membres n'ont pas pris part au vote, parmi lesquels MM. Bizarelli, Blanc (Haute-Loire), Gros (Drôme).

7 députés, parmi lesquels M. Mesureur, étant retenus à la commission du budget, n'ont pas pris part au vote.

N'ont également pas pris part au vote les députés composant la commission chargée de l'enquête sur l'élection Thomson.

Etaient absents par congé : MM. Bourgeois, Boysset, Dorian, Rey, Sarrien, etc.

Le budget des affaires étrangères

Paris. — Aujourd'hui a été distribué à la Chambre le rapport de M. Georges Berger, relatif au budget du ministère des affaires étrangères. Dans l'exposé des motifs, M. Georges Berger, parlant accidentellement de Fashoda dit : Il faut reconnaître que le ton des réclamations de l'Angleterre a pesé sérieusement sur la décision de notre gouvernement dans la récente affaire de Fashoda et si le pays a entendu considérer les intérêts supérieurs de la paix, il n'est pas moins évident que nous devons avec une attention incessante chercher à prévenir le retour de pareilles éventualités.

Il est nécessaire qu'un lien étroit rattache désormais les questions d'ordre extérieur et les questions d'ordre spécialement colonial et que nous voyions s'établir une entente véritable entre le département des colonies et celui des affaires étrangères, chaque fois qu'il s'agirait d'entreprises qui ne sauraient, de toute évidence, intéresser l'un sans l'autre.

Dans le chapitre 9, relatif aux allocations attribuées aux établissements français en Orient, M. Georges Berger insiste sur le tort fait depuis quelque temps par l'Allemagne dans le but de substituer son influence à la nôtre.

Ecrasés par un train

Toulouse. — A Lampaut, sur la ligne de Castelnaudary à Castres, un chef de gare et un voyageur ont été tamponnés et complètement broyés.

A la rencontre de Marchand

Rome. — On annonce de Massaouah que le gouverneur Lagarde est parti au-devant de la mission Marchand, qu'il recevra aux confins du territoire abyssé-égyptien, pour effectuer avec elle la traversée du territoire du négus vers Djibouti.

L'affaire Dreyfus

LA LIBERTÉ DE PICQUART

Paris. — M. Labori s'est rendu ce soir, à 5 h. 20, à la prison du Cherche-Midi, où il s'est entretenu durant 10 minutes avec M. Picquart.

Interrogé à sa sortie par un rédacteur de l'Agence Nationale, M. Labori a déclaré que la justice militaire n'avait pris aucune décision au sujet de la mise en liberté provisoire de son client et que cette décision ne sera pas prise dans la soirée.

Pendant toute l'après midi, quelques curieux se sont promenés dans la rue du Cherche Midi, mais il n'y a eu aucune manifestation.

Les forces de police sont tenues en réserve dans la cour du conseil de guerre.

EN ALGÉRIE

Suspension de Max Régis

Proclamation de Max Régis

Alger. — M. Max Régis a adressé à la population d'Alger la proclamation suivante :

« Chers concitoyens,

« Par arrêté préfectoral, je suis suspendu depuis ce matin de mes fonctions de maire pendant un mois.

« J'ai répondu à cet arrêté en donnant ma démission de maire d'Alger.

« Malgré les mesures que prend le gouvernement contre moi, je supplie mes amis et tous mes concitoyens d'avoir soin avant tout des intérêts de notre chère cité et d'observer le calme le plus grand.

« Mes amis du conseil municipal que j'ai prié de conserver votre mandat seront les défenseurs de notre liberté et chargeront de ma succession un homme digne de vous.

« Je m'acquitte ainsi du dévouement que je vous ai juré.

« MAX RÉGIS,

« Elu par le peuple, maire démissionnaire,
« suspendu par le gouvernement. »

La démission de Max Régis

Alger. — La démission adressée par Max Régis n'a pas été acceptée par le préfet.

A Alger

Alger. — Dès 4 heures, la foule commence à s'amasser devant l'hôtel de ville tandis que dans les rues les groupes s'arrêtent pour lire la proclamation de M. Salières à la population algérienne ainsi conçue :

« Chers concitoyens,

« Un arrêté préfectoral suspend notre maire pour trois mois. La municipalité connaît son devoir. Vous observerez le calme le plus absolu. Vos amis restent à leurs postes. Ils sauront y faire respecter votre volonté, vos droits et votre liberté.

« *Signé* : SALIÈRES. »

Ajoutons que le conseil municipal réuni en séance extraordinaire s'est réuni à 5 heures.

Sur le boulevard de la République, la foule devient de plus en plus compacte. Elle acclame les conseillers municipaux qui se rendent à la séance privée du conseil municipal. Quelques juifs mêlés à la foule sont reconnus et fortement houspillés.

Des mesures d'ordre ont été prises par la police et par la gendarmerie qui circule dans les rues. Des postes de zouaves ont été disséminés dans les édifices publics.

A 5 heures, une bande de gamins et d'indigènes ont parcouru le rue Bab-Azoun en criant : « A bas les juifs ! »

Dans sa réunion privée le conseil municipal a décidé de rester en fonctions.

Pendant la réunion le secrétaire général de la préfecture a été introduit. Il a demandé à la municipalité de disperser les attroupements formés devant la mairie ajoutant que dans le cas contraire la force armée devrait intervenir.

M. Salières accompagné de tous les membres de la municipalité et ceint de son écharpe est venu sur le balcon de la mairie et a harangué la foule, l'engageant à se disperser afin de ne pas être en conflit avec la force armée.

Il a terminé en criant : « Vive la France ! Vive la République ! »

N. Max Régis a parlé dans le même sens et aussitôt après la foule s'est dispersée sans incident.

Les bouchers juifs

Alger. — La *Vigie Algérienne* annonce que le consistoire israélite a assigné la ville au sujet de la démolition à l'abattoir d'une baraque destinée aux rabbins et dont il demande la reconstruction.

L'impression à la Chambre

Paris. — La suspension de M. Max Régis a causé une vive émotion chez les députés algériens.

M. Drumont nous a déclaré qu'il considérait comme une « grosse bêtise » la suspension de Max Régis, mais il n'a pas pris de décision sur la question de savoir s'il portera la question à la tribune.

FIN DES DEPÊCHES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 13 DÉCEMBRE 1898

Premier arrondissement. — J.-B. Calmel, soldat, 22 ans, hôpital Villemanzy, f. 9 h. — Vve Riablanc, née Degabriel, cultivatrice, 72 ans, rue Neyret, 16, f. 11 h. — Jean Baule, employé, 58 ans, rue de l'Annonciade, 24, f. 1 h. — Vve Mathieu, née Devarenne, 63 ans, rue des Chartreux, 20, f. 3 heures.

Deuxième arrondissement. — Joseph Dessalle, vernisseur, 74 ans, rue Denuzière, 5, f. 8 h. — Georges Risser, employé, 64 ans, rue Gasparin, 7, f. 9 h. — Célina Recy, rentière, 68 ans, rue Franklin, 59, f. 11 h. — Ep. Fourneau, née Dumortier, 60 ans, H.-D., f. 7 h. — Vve Chaumetton, née Delhoptital, ménagère, 74 ans, H.-D., f. 1 h. — Jean Berger, chauffeur, 30 ans, H.-D., f. 2 h. — J. B. Bergoin, journalier, 47 ans, H.-D., f. 3 heures.

Troisième arrondissement. — Ep. Comte, née Marie Bouillaud, 62 ans, rue Béchevelin, 97, f. 2 h. — Eugène Bac, rentier, 73 ans, rue de Créqui, 152, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Ep. Le Mohaïe née Jeanne Charles, ménagère, hôp. C.-R., f. 11 h.

Cinquième arrondissement. — Auguste Bosi, retraité, 76 ans, quai Pierre-Scize, 75, f. 9 h. — Vve Bagay, née Françoise Michaud, 78 ans, rue du Juge-de-Paix, 22, f. 3 h. — Ep. Parlot, née Marie Courtois, cuisinière, 89 ans, Antiquaille, f. 2 h.

Sixième arrondissement. — Vve Fleuret, née Anne Curant, 74 ans, rue Ney, 39, f. 8 h. — Adolphe Daumas, représentant de commerce, 48 ans, quai des Brotteaux, 12, f. 9 h. — Ep. Rebouillet, née Françoise Tissier, 60 ans, rue Robert, 52, f. 11 h. — Ep. Bouillu, née Adélaïde Portier, 57 ans, église Saint-Pothin, f. 2 h. — Vve Descombes, née Julie Rouvier, dévideuse, 64 ans, rue Boileau, 73, f. 3 h.

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉATRE. — Aujourd'hui, *Don Juan*. Demain, reprise du *Prophète*. Bureau 7 h. 1/2, rideau 8 h.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui le *Nouveau Jeu*. Demain, *Famille*, d'Aug. Germain.

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et jeudis et dimanches à 3 heures, représentations variées.

Au programme : La troupe Tatiakoff, chants et danses russes. Les Milton's, athlètes equilibristes. Les acrobates comiques. Les barristes excentriques Dreame trio. Les Haydas, sauteurs arabes. La famille Powell et toute la troupe.

MUSÉE LAURET. — *Vie et Passion de N.-S. Jésus-Christ*, tableaux vivants ; tous les jours deux représentations à 3 h. et à 8 h.

MUSIQUE MILITAIRE. — Kiosque de Bellecour. Tous les jours, de 2 à 3 heures du soir, concert par les musiques de la garnison.

MARCHÉ aux BESTIAUX de la VILLETTE

du 12 décembre 1898

ESPÈCES	AMENÉS	VENDUS	PRIX DU KILOG. Qualités 1re	2e	3e	PRIX extrêmes	
Bœufs	8884	8906	1 44	1 34	1 12	1 00	1 50
Vaches	711	611	1 40	1 30	1 10	0 98	1 48
Taureaux	329	319	1 10	1 20	0 92	0 84	1 20
Veaux	128	1055	1 90	1 84	1 70	1 40	2 10
Moutons	20432	18633	1 90	1 70	1 40	1 30	2 09
Porcs	2633	2633	1 45	1 40	1 35	1 10	1 54

MARCHÉS DE LA RÉGION

Saint-Marcellin. — *Foire du 10 décembre.* Œufs, 1.15 à 1.20 la douzaine ; Beurre, 2.00 à 3.00 le kil. ; Pigeons, 1.50 à 1.75 la paire ; Lapins, 1.25 à 1.50 la pièce ; pommes de terre ord., 10 à 12 les 100 k. ; Early rose 12 fr. Châtaignes, 14 à 16 fr. ; Marrons, 20 fr. ; Noix pour l'exportation, 22 fr. l'hect. ; Bœufs, 62 à 64 ; Porcs, 94 à 100 ; Froment, 1re q., 22,»» à 24 ; Farine froment, 1re qual., 42 à »» ; 2e, 41 fr. les 125 kil. ; Son, 11 fr. Fleurage, 12 fr. : Foin, 6.50 à 7.. ; Paille de froment, 3.75 à .. ; Luzerne, 7... à .... ; Vins ordinaires de Saint-Jean-en-Royans, 38 à 40 fr.

A la Corbeille
LA DEMI-LUNE
Tous les jours :
Poule Corbeille - Matelotte
Langouste à la Russe
Voir pour Repas de Noces et d'Inventaires
ARRÊT DU TRAMWAY

LES SEULS PORTRAITS VRAIS
ne peuvent être obtenus qu'à la
LUMIÈRE ARTIFICIELLE
INSTANTANÉE
(BREVETÉ S.G.D.G.)
de l'avis des premiers Photographes de l'Europe
J. HÉRON
Photographe, 6, PLACE BELLECOUR, LYON
au rez-de-chaussée
Opère tous les jours jusqu'à 7 h. du soir, et
le samedi jusqu'à 11 h. du soir

ETRENNES SCIENTIFIQUES
Jouets mécaniques, électriques vapeur, etc.
OPTIQUE DE CHOIX
Seul concessionnaire des verres isométropes
Mon BENEVOLO
48, Rue de la République, Lyon
PRIME POUR TOUT ACHAT DE 15 FRANCS

CYCLES STROCK & Cie
AMIENS (Somme)
J. ABEL, agent régional
32, Cours Lafayette, LYON
GARAGE. — RÉPARATIONS

Hôtel du Pont des Facultés
GRAND RESTAURANT PARISIEN
43, rue des Remparts d'Inay, 43
GRIFFAY, PROPRIÉTAIRE
M. Griffay désireux de satisfaire sa nombreuse clientèle vient de créer et d'annexer à son restaurant l'Hôtel du Pont des Facultés, où elle trouvera dans ses chambres et salons tout le confort moderne à des prix très modérés, comme par le passé, cuisine très soignée et service irréprochable.

HÉMORROÏDES
Guérison assurée par la
POMMADE MAURICE
Prix : 2 fr. 50
LYON : Pharm. Montvenoux, rue Grenette.
Pharm. Ferroud, r. de la République
SAINT-ETIENNE : Pharmacie Savolle.
DÉPOT GÉNÉRAL : Pharmacie Saint-Raphaël
SAINT-LAURENT-DU-PONT (Isère)

CÉRÉALINE GIRAUD
L'ALIMENT le plus digestif pour les jeunes enfants, les estomacs les plus délabrés, les convalescents et les personnes âgées. Le meilleur potage le plus agréable, le plus nourrissant.
La Boîte de 500 grammes, 1 fr. 50
Dépôts à Lyon { GIRAUD, 22, rue Victor-Hugo. Phie BOUSSENOT, 69, r. de la République

Mme MOLIN FRÈRES
85, rue Hôtel-de-Ville — Place des Jacobins
Maison Spéciale de LINGERIE Haute Nouveauté
POUR DAMES ET POUR MESSIEURS

AGENCE DE PLACEMENT
POUR EMPLOYÉS DOMESTIQUES
3, RUE DU PLATRE, 3
LYON-TERREAUX
DIRECTEUR J. NAVILLE

Le Gérant : A. MICHAL.

Impr. de la *France Libre*, 35, r. Condé, Lyon
J.-B. BALLET, Directeur.

NOUILLETTES aux ŒUFS RIVOIRE et CARRET

AGENCE FOURNIER

PUBLICITÉ FRANÇAISE & ÉTRANGÈRE

Société Anonyme au Capital de 1.200.000 Francs

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE CONFORT, LYON

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les actionnaires de la Société que, dans sa dernière réunion, il a été décidé qu'il sera remis en paiement, à partir du **15 décembre 1898**, à valoir sur les produits de l'exercice 1898, un acompte de 10 fr., sous déduction des impôts, soit :

9 fr. 10 pour les actions au porteur contre la remise du **Coupon n° 5**

Ce paiement sera effectué au siège social, 14, rue Confort, Lyon, et aux succursales de l'Agence de Saint-Étienne, Grenoble, Mâcon, Chalon, Dijon, Valence, Clermont et Bourg.

STATUES DE ST ANTNE DE PADOUE

NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ

STATUES RELIGIEUSES EN TOUS GENRES, CRÈCHES POUR NOËL

Envoi de Photographies sur demande

BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

BONS DE L'EXPOSITION

De 1900

17e Tirage : 26 Décembre 1898

GROS LOT

100.000 fr.

PRIX DU BON : 20 fr.

Ce Tirage comprend :

1 lot de	100.000 fr.
1 lot de	10 000 fr.
2 lots de	5.000 fr.
5 lots de	1 000 fr.
150 lots de	100 fr.

EN VENTE

Agence FOURNIER, 14, rue Confort

LYON

Etude de Me J. CHAVANIS, notaire à Thizy.

Les créanciers de la succession du sieur Jean-Claude Ferrier, décédé propriétaire à Marnand, hameau Patay, sont invités à produire leurs titres et à faire leurs réclamations en l'étude de Me Chavanis dans le délai de dix jours sous peine de déchéance.

J. CHAVANIS.

TERRAIN A VENDRE

sit. r. Masséna, 21, p. le c. Vitton. S'ad. r. Louis-Blanc, 9, au 1er.

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA

DORURE

de toutes nuances

employée au pinceau, séchant instantanément sur tous les métaux.

Cette dorure est supérieure à toutes celles connues à ce jour : elle peut être appliquée par qui que ce soit, sans danger et sans apprentissage. Elle est à la portée de toutes les bourses.

Pour la modeste somme de **1 fr. 95** par mandat-poste ou en timbres français, adressée à

M. V. BRARDA

peintre-plâtrier à **Chancia**, par *Dortan* (Ain)

ou recevra, par retour du courrier, **2 flacons** de Dorure, deux tons, avec un pinceau et la manière de s'en servir. — Franco de port et d'emballage.

JEUNE HOMME instruit, 30 ans, marié, père de famille, demande emploi régisseur ou garde chasse, bonnes références. S'adresser au bureau du journal sous le n° 657 B F.

Toile Souveraine

JULIE GIRARDOT

J. DAMON, Pharmacien

50 ans de succès

contre Douleurs

Plaies & Blessures

MARQUE DÉPOSÉE — *Se méfier des Contrefaçons* — TOILE SOUVERAINE JULIE GIRARDOT CODEX N° 898 — *Exiger sur la toile le timbre ci-contre portant le nom de Julie GIRARDOT.*

Fabrique : Avenue du Doyenné, 5, au 1er — LYON —

GROS ET DÉTAIL

Dépôts à Lyon : Pharmacie du **Serpent**, 32, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Morand, 40.

Prix : 6 fr. le mètre

Envoi contre mandat-poste au nom de **Julie Girardot.**

AU COLOSSE DE RHODES

Henri BONJOUR & Cie, Successeurs de DUFFIN

LYON, Cours de la Liberté, 42-44, LYON

Exposition permanente de MOBILIERS

prêts à être livrés

ARTICLES D'ÉTRENNES

En Meubles fantaisies, Sièges, Glaces, etc., etc.

Ateliers de Sculpture, Ébénisterie, Sièges & Tentures

PRIX DE FABRIQUE

MÉDAILLES D'OR dans plusieurs Expositions et LYON 1894

Le meilleur **Café Torréfié** se trouve CHEZ

WATTEBLED & Cie

COMESTIBLES — Place de la Bourse, LYON

Les 9, 10 et 11 Décembre, la Maison donnera en Prime

à tout acheteur de 500 gr. Café, à **3** fr. le 1/2 kilo

Un Flacon **GRAND MARNIER** *(Liqueur extra-fine à la fine Champagne)*

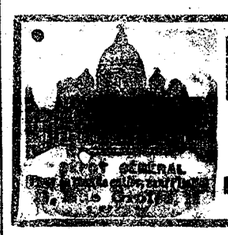

ELIXIR de SAINT-PIERRE

La meilleure de toutes les Liqueurs de Table

fabriquée par le R. P. Diodate Camurani,

Directeur de la Pharmacie du VATICAN, à ROME

En vente dans toutes les Maisons d'Épiceries fines et de Liqueurs

EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

LA ONZIÈME ET NOUVELLE ÉDITION DU

CICÉRONE DE LYON

Contenant la nomenclature des rues, avec leurs tenants et aboutissants ; le service des Tramways et Omnibus de Lyon et de la banlieue et des voitures *extra-muros*, Chemins de fer.

Prix : 10 c. — Par la Poste : 15 c.

Lire tous les dimanches : la « France Libre Illustrée »

UN HERBORISTE

exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les âcretés du sang. M. SIMON, herboriste à *Chaumont* (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre **15 c.** en timbres-poste.

On demande

à acheter d'occasion

Un Coffre-Fort Incombustible

S'adresser chez M. Riveron aîné, 76, rue Tronchet, Lyon.

ON ACHETERAIT

La jouissance de petite maison dans la zone franche (Savoie, Haute-Savoie ou Ain).

S'adresser à M. GAVAND, ancien notaire, rue de la Charité, 46, Lyon.

CYCLISTES

La maison CASTOLDI, commençant la construction de ses modèles **1899**, solde dès à présent, à des prix très **réduits**, tous ses modèles 1898 et un grand nombre de bicyclettes d'**occasion** de toutes marques à très bon marché.

Castoldi 33, mont. Carmélites, et 3, imp. Carmélites

A VENDRE

très pressé

FONDS DE SELLERIE & BOURRELLERIE

de premier ordre

dans ville industrielle de la Loire. A enlever avec peu comptant et facilités de paiement.

S'adresser bureau du journal n° 2480.

On Offre 10 %

avec garanties, à personne qui prêterait 2.000 fr. pour l'exploitation d'un Brevet. Écr. M. J. M. p. r. Lyon-Bellecour.

AUX 4 BLASONS

MALAVAL

Graveur en tous genres

Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon

Timbres de paroisse, Cachets Armoiries, Articles pour décorer la prodèle, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseigne

SI VOS CHEVEUX TOMBENT

Faites usage du merveilleux **Pétrole HAHN**

Flacon : **4fr.85** *franco* contre mandat.

Pharmaciens, Parfns, Coiffeurs. Éviter la Fraude et les Substitutions.

Lyon, F. VIBERT, Concessionnaire général.

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON

GRANDE PHARMACIE DE

L'ÉLÉPHANT

DÉPURATEUR RADICAL 2.4'58 ; 11.14'

Maison de Confiance et de Bon Marché

NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX

DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe

Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

Nous recommandons spécialement

Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE

Le mieux assorti et vendant le meilleur marché

ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE

Dépositaire des premières Manufactures de France

24, Rue Victor-Hugo, 24

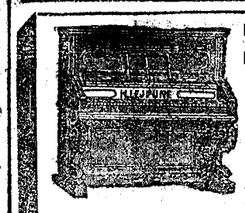

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE

Instruments neufs et d'occasion

Mon LEJEUNE

LYON — 50, rue de la Charité, 50 — LYON

Violons, Violoncelles, Mandolines, Instrts de Cuivre

CORDES ET ACCESSOIRES

VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGE

Grande Facilité de Paiement

Vente à 50 mois de crédit avec faculté de remboursement

Article réclame **Mandoline Napolitaine** à mécanique très bon instrument **12 fr. 90**

LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

Imprimerie Universelle

ADJOINTE A LA « FRANCE LIBRE »

LYON — 35, RUE DE CONDÉ, 35bis — LYON

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES de TOUTES DIMENSIONS

Livre dans les vingt-quatre heures

Les Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Avis de Messe

LETTRES DE MARIAGE

Circulaires et Prospectus de tous genres

Tirages de Luxe EN NOIR ou EN COULEURS

Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande

Installation spéciale pour Brochures, Livres, et, en général, tous les Travaux de longue haleine

Impression, à de très bonnes conditions, de tous Organes périodiques ou quotidiens

CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE - LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE

L'IMPRIMERIE UNIVERSELLE est la SEULE de Lyon qui, en cas d'urgence, LIVRE A TOUTE HEURE du Jour ou de la Nuit

BOURSE DE PARIS *du 12 Décembre*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS	TERME	ACTIONS	COMPT.	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
102 65	3 0/0 Français, cpt	102 87	.. ..	Banq. Nat. Mexique	.. ..	493 ..	Communale 1880...	493 ..	32 ..	Panama 5 0/0.....	31 ..
102 77	— — terme	102 90	76 ..	Robinson Bank....	80 ..	398 ..	— 1891...	398 ..	24 75	— 3 0/0.....	22 ..
.... ..	3 0/0 Amortis cpt	.... ..	.. ..	Omnibus de Paris.	1825 ..	510 ..	— 1892...	511 ..	645 50	Suez 5 0/0.....	643 50
.... ..	— terme	.... ..	655 ..	Voitures de Paris..	655 ..	53 25	Bons à lots 1887....	52 ..	482 50	— 3 0/0.....	482 ..
104 50	3 1/2 0/0..... cpt	104 60	PRÉCÉD. CLOTURE	RENTES	DERNIER COURS	50 75	— 1888....	50 75	483 ..	Forces mot. Rhône.	483 ..
104 72	— ..... terme	104 70				119 ..	Bons à lots Panama	119 ..	.. ..	Mobilier espagnol..	.. ..
	COMPTANT		107 50	Egypte unifiée.....	107 45	7 25	— Exposition 1889	7 25	.. ..	Gaz de Madrid.....	371 ..
95 30	Italien 5 0/0.....	95 40	103 ..	— privilégiée .	103 75	16 50	— — 1900	16 75	448 ..	Sud-France.....	450 ..
41 15	Extérieure 4 0/0.....	42 ..	103 50	Hongrois 4 0/0.....	102 80	12 ..	— de la Presse...	12 25	515 ..	Cie Gén. fr. Tramw.	530 ..
95 65	Russe 3 0/0 1891....	95 70	101 50	Russe 1867-69 4 0/0.	101 80	89 75	Lots du Congo	89 ..	124 ..	Sud-Espagne	110 ..
95 ..	— — 1893....	95 70	101 50	— 1880	101 50	468 50	Est 5 0/0	674 ..	319 ..	Doman. autrich....	.. ..
101 30	— 5 1/2 1894....	100 60	100 20	— 1889	101 50	1275 ..	— (juin-d.) 3 0/0...	470 ..	.. ..	Est-Espagne.....	255 ..
27 10	Turc 4 0/0 série C..	27 25	101 80	— 1890 2e et 3e..	101 80	430 ..	P.-L.-M. 5 0/0.....	1275 ..			
23 ..	— — série D..	23 ..		— 1890 4e.....	101 25	471 50	— 2 1/2.....	428 ..		**En Banque**	
			104 10	— 1893 5e.....	104 ..	475 ..	Dauphiné 3 0/0.....	472 50			
PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS	101 ..	— 1894 6e.....	.. ..	470 75	Fusion anciennes...	476 ..		Extérieure.....	.. ..
.... ..	Banque de France..	3870 ..	103 10	Consol. 4 0/0 1er et 2e.	103 ..	473 ..	— nouvelles....	471 75	.. ..	Turc C.....	.. ..
.... ..	Crédit Foncier	740 ..	102 70	— 3e.....	102 70	477 ..	Midi.....	476 ..	.. ..	Turc D.....	.. ..
591 ..	Comp. Escom. Paris	592 ..	401 ..	Ottomane consol...	402 ..	473 50	Nord.....	480 ..	113 50	Chemins ottomans.	112 25
866 ..	Crédit Lyonnais....	867 ..	482 ..	— Priorité	480 ..	475 ..	Orléans.....	475 50	.. ..	Banque ottomane ..	.. ..
949 ..	Banque de Paris...	950 ..	505 ..	— Douanes.....	505 ..	205 ..	Ouest.....	475 ..	266 ..	Tabacs.....	273 ..
.... ..	Foncière lyonnaise.	360 ..	461 ..	— 1894 4 0/0...	460 ..	466 ..	Andalous 1re série.	208 ..	63 ..	Brésil 5 0/0.....	63 25
518 ..	Banque Ottomane..	.... ..				.. ..	— 2e hyp....	468 ..	.. ..	Rio.....	.. ..
512 ..	— Autrichien.	511 ..		OBLIGATIONS		62 ..	Autrichiens anciens....	457 ..	191 ..	Tharsis.....	191 50
84 ..	— Afrique Sud	86 ..				384 ..	— nouv....	.. ..	675 ..	De Beers.....	678 ..
191 ..	Paris-Lyon-Médit.	1910 ..	597 ..	Ville Paris 1855....	559 ..	381 ..	Cacérès.....	.. ..	47 50	French Rand	41 ..
783 ..	Ch. de fer Autrich..	784 ..	424 75	— — 1862....	476 75	215 ..	Lombardes ancs.....	384 50	229 50	Robinson Gold.....	230 ..
116 ..	— Lombard.....	155 ..	416 ..	— — 1871....	407 ..	212 ..	— nouv....	.. ..	27 ..	— Randfontein	28 ..
163 ..	— Saragosse	.. ..	585 ..	— — 1875....	574 ..	210 ..	Nord-Espagne 1re....	226 ..	75 25	Chartered.....	76 ..
83 ..	— Nord Espagne.	84 ..	566 50	— — 1876....	563 ..	216 ..	— 2e....	215 ..	181 ..	Goldfields.....	180 50
.... ..	Méridionaux.....	692 ..	391 ..	— — 1886....	391 ..	.. ..	— 3e....	218 ..	78 50	Langlaagte.....	79 50
3665 ..	Suez (actions).....	3665 ..	399 50	— non lib. 1892..	.. ..	.. ..	Asturie 1re série.....	216 ..	54 25	Randfontein	54 75
.... ..	Rente foncière.....	.... ..	401 ..	— libérées 1892..	400 ..	.. ..	— 2e —	207 ..	37 50	Sheba.....	34 ..
.... ..	Nord.....	2116 ..	501 50	Foncières 1878.....	.. ..	275 ..	— 3e —	212 ..	182 ..	Simmer.....	182 ..
.... ..	Midi.....	1440 ..	468 50	— — 1883 4 0/0	458 ..	.. ..	Portugaises 3 0/0....	274 ..	640 ..	Ferreira.....	640 ..
.... ..	Cie Gén. Traction..	.... ..	494 75	— — 1885.....	495 ..	295 ..	— — 4 0/0....	.... ..	154 ..	East-Rand.....	156 ..
1337 ..	Thomson Houston..	1343 ..	100 ..	— — 1888 1/2..	100 ..	.. ..	Saragosse 1re série.	360 ..	71 75	Kleinfontein	71 ..
98 ..			498 ..		498 ..	397 ..	— 2e —	384 ..	205 ..		204 05

BOURSE DE LYON *du 12 Décembre*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTATS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
102 77	3 0/0 Français,....	102 60	461 ..	Dombes et Sud Est.	.... ..		**Gaz**		540 ..	Rochebelle.....	542 ..
.... ..	— coupures 500.	.... ..	462 ..	— nouvelles...	.... ..	1500 ..	Angers.....	1500 ..	1276 ..	Grand'Combe.....	1276 ..
101 30	3 0/0 Amortissable	.... ..	.... ..	P.-L.-M. fusion	476 ..	1300 ..	Besançon.....	.... ..	1799 ..	Blanzy.....	1795 ..
.... ..	— coupures 500.	.... ..	.... ..	— — nouv.	471 ..	450 ..	Bourg.....	.... ..	917 50	Dombrowa.....	105 ..
101 72	3 1/2 0/0 1894.....	101 20	.... ..	Autr.-Hong. nouv..	457 50	.... ..	Dôle.....	.... ..	107 ..	Borax.....	147 50
.... ..	— coupures 500.	.... ..	.... ..	Cacérès.....	63 50	1200 ..	Florenne.....	.... ..	447 ..	La Péronnière navig.	478 ..
.... ..	Emp. 2 1/2 0/0 Tonk.	.... ..	.... ..	Lombardes 5 0/0....	384 ..	1170 ..	Limoges.....	.... ..	877 ..	Charb. de Trifail..	.... ..
.... ..	Emp. Madagascar..	.... ..	.... ..	— — nouv.	379 50	930 ..	Lyon.....	930 ..		**Transports**	
.... ..	Chine 4 0/0 or.....	.... ..	.... ..	Nord-Esp. 1re série.	.... ..	.... ..	Padoue-Vicence.....	.... ..			
.... ..	Dette égypt. unifiée.	107 30	.... ..	— 2e série ..	2.1 ..	310 ..	La Puy.....	.... ..	492 ..	Cie gén. Navigation	470 ..
.... ..	— — privil..	.... ..	.... ..	— 3e série ..	.... ..	1100 ..	Reims.....	.... ..	650 ..	Bateaux-Omnibus..	500 ..
41 90	Espagne 4 0/0 exts..	.... ..	.... ..	Asturie 1re hyp.....	.... ..	5200 ..	Saint-Etienne	.... ..	500 ..	Croix-Rousse.....	731 ..
.... ..	Hongrie 4 0/0	.... ..	.... ..	Saragosse 1re hyp..	298 ..	700 ..	Tonkin.....	.... ..	730 ..	Croix-Paquet.....	675 ..
95 27	Italien 5 0/0.....	.... ..	.... ..	— 2e hyp ..	295 ..	900 ..	Venise	.... ..	675 ..	Fourvière-Ouest.....	2016 ..
22 50	D. c. ottomane sér. D	22 50	101 50	Ville de Lyon.....	101 50				2000 ..	Omnib. Tram. Lyon	.... ..
.... ..	Consolidé ottomane.	.... ..	.... ..	— St-Chamond..	.... ..		**Fonderies**		640 ..	St-Etienne-Rive-G.	480 ..
.... ..	Priorité	.... ..	.... ..	— Tarare.....	.... ..	177 ..	L'Horme	117 ..	480 ..	Drôme	.... ..
.... ..	Douanes.....	.... ..	434 ..	Croix-Rousse.....	440 ..	2165 ..	Creusot.....	2165 ..	418 ..	— nouv.....	.... ..
.... ..	Russe 4 0/0 87-82....	101 50	4.0 ..	Lyon-Fourvière.....	.... ..	1574 ..	Aciéries marine.....	1574 ..	219 ..	Tramw. élec. Dijon	.... ..
.... ..	— 4 0/0 1889....	101 30	449 ..	Ouest-Lyonnais.....	440 ..	858 ..	Comentry-Fourch..	860 ..	450 ..	— Clermont..	840 ..
.... ..	— 4 0/0 1890....	.... ..	380 ..	Rhône.....	.... ..	291 ..	Franche-Comté.....	291 ..	845 ..	Cie Lyon. Tramw..	.... ..
.... ..	— 3 0/0 1891....	.... ..	780 ..	St-Victor à Thizy..	.... ..	906 ..	Châtillon-Commen.	9 0/0			
95 60	— 5 1/2 0/0 84....	.... ..	504 ..	Tram. Clermont....	.... ..	3319 ..	Aciéries Firminy....	.... ..		**Diverses**	
95 50	— 3 0/0 1886....	95 80	313 ..	Tramways de Lyon	312 50	1900 ..	— St-Etienne.	1890 ..	807 50	Rue de Lyon.....	805 ..
			445 ..	Drôme.....	.... ..	.... ..	Fonderies Chasse..	.... ..		Rue de la Bourse..	.... ..
	SUISSES		510 ..	Dombrowa.....	510 ..	730 ..	Atel. Chaléassière..	.... ..		Cie Génér. des Eaux.	470 ..
864 ..	Crédit Lyonnais....	865 ..	510 ..	Blanzy.....	.... ..	400 ..	Établissem. Cail...	4'5 ..	470 ..	Forces mot. du Rh.	600 ..
.... ..	Société Fonc. Lyon.	380 ..	510 ..	— nouv.....	510 ..	382 ..	Usines Franc-Russe	382 ..	4 ..	Cie des Abattoirs...	105 ..
.... ..	Société Lyonnaise..	615 ..	518 ..	Cuivre Lyon-Mâcon	.... ..	380 ..	Cuivre Lyon-Mâcon	.... ..	860 ..	Prod. chim. d'Alais	.... ..
2689 ..	Canal de Suez.....	.... ..	418 ..	Verrerie Richarme.	518 ..	322 ..	Fond. Forges Alais.	323 ..	105 ..	Usines du Rhône...	1495 ..
507 ..	Banq. Pays-Autrich.	507 ..	500 ..	Eaux & Bois Farge..	548 ..	780 ..	Parts Kama.....	780 ..	645 ..	Carrières du Midi..	.... ..
885 ..	Banque ottomane..	.... ..	495 ..	Eau de Lyon.....	.... ..	4400 ..	Huta-Bankowa.....	4199 ..	1521 ..	Plaques Lumière...	590 ..
.... ..	Mobilier espagnol..	.... ..	510 ..	Trifail.....	501 ..				610 ..	Immeubles St-Paul.	575 ..
778 ..	Autrichiens-Hong..	779 ..	193 ..	Sotiel Coronada.....	198 ..	202 ..	**Mines**		590 ..	Brasseries Rink...	205 ..
155 ..	Lombards (Sud-Autrichiens)	.... ..	265 ..	Charb. d'Urikany...	.... ..	925 ..	Loire.....	202 ..	574 ..	— Hoffherr	154 ..
84 ..	Nord de l'Espagne .	.... ..	212 ..	Barcelone directe..	214 ..	460 ..	Montrambert	920 ..	205 ..	Magasins Sineux...	.... ..
163 ..	Saragosse	.... ..	.... ..	Segovie à Médina..	.... ..	23 ..	Saint-Etienne.....	453 ..	140 ..	Cie Lyon. exploitation	.... ..
							Rive-de-Gier.....	23 ..			